

MODEM
CONGRÈS PROGRAMMATIQUE
5 DÉCEMBRE 2009
(SÉANCE DU MATIN)

Marielle de SARNEZ. - Nous allons ouvrir notre congrès. Merci, François, de nous rejoindre.

François BAYROU. - Avant d'ouvrir le congrès, je voudrais accueillir dans sa ville et donner la parole à la tribune à Jean-Marie Vanlerenberghe, sénateur maire d'Arras.

Jean-Marie VANLERENBERGHE. - Mon propos, cher François, sera tout à fait simple parce que je crois que les militants qui sont ici nombreux, présents dans cette ville d'Arras pour ce congrès national extraordinaire sur le projet du Modem, attendent évidemment de l'entendre, attendent le débat qui va avoir lieu avec et autour de notre ami Robert Rochefort et toute la commission qui a travaillé sur ce projet, mais il est évident que je suis très heureux de vous souhaiter à toutes et à tous la bienvenue à Arras.

Bienvenue dans une belle ville. Vous avez pu le constater, j'ai eu de nombreux témoignages ce matin. Beaucoup la découvrent parce que c'est loin effectivement du Sud de la France et que l'on ne pense pas à venir dans le Nord.

C'est l'occasion qui vous est offerte de découvrir un visage du Nord qui soit aussi un peu Modem parce que c'est une ville Modem. On essaie d'y pratiquer la démocratie, non pas que nous soyons plus des modèles que d'autres, mais pratiquer la démocratie, l'humanisme, l'humanisme social que nous revendiquons, dont nous allons débattre ce matin, au quotidien, dans la proximité, au contact, à l'écoute des gens. Cela, tous les maires le savent, c'est un exercice indispensable, difficile surtout dans une ville qui compte 45 000 habitants.

Je suis très heureux de pouvoir vous accueillir ici, je le disais, hier soir.

C'est une ville qui a déjà accueilli un congrès démocrate. Le Parti démocrate populaire y a tenu son congrès en 1936. C'est une date historique, en particulier dans notre région.

Vous voyez toutes les connotations : une région industrielle, une région où le syndicalisme, le Parti socialiste, le communisme ont occupé une place éminente, importante et même l'occupent encore d'ailleurs pour une partie.

Que le Parti démocrate populaire, à cette époque, soit venu à Arras, cela avait certainement une signification que les historiens ne manquent pas de souligner, mais que, aujourd'hui, nous soyons ici, ensemble, pour réfléchir sur le projet d'avenir, le projet humaniste que porte le Modem, cela a aussi une signification importante qui ne vous échappera pas et dont je dirai tous les observateurs ont déjà souligné l'intérêt.

Je suis heureux de vous accueillir, en espérant que vous repartirez d'Arras avec un beau projet, que l'on pourra dire, dans quelques années, comme nous le disons aujourd'hui, pour le congrès de 1936, que ce fut une date historique pour notre mouvement, pour les idées que nous portons, pour les idées sociales, démocrates.

Je crois qu'il n'y a pas de plus beau mot que celui-là, parce qu'il faut le vivre, parce qu'il faut le pratiquer, que tout le monde peut le pratiquer au présent.

Je crois que, nous, nous avons à nous inscrire dans cet immense vivier qui, depuis le début du XX^{ème} siècle, trace sa route. Aujourd'hui, nous sommes sur ce chemin.

Nous devons être sûrs de nos idées, si nous voulons gagner demain.

Je suis sûr, avec que l'exemple que nous démontrons à Arras, que la démocratie de proximité est possible, que l'écoute et l'ouverture sont possibles.

J'ai réalisé ici une liste largement ouverte sur bien sûr notre droite, avec l'UMP, mais aussi sur notre gauche, puisque j'ai réuni des hommes et des femmes qui venaient du parti socialiste, du mouvement des citoyens. J'ai même été jusqu'à prendre le secrétaire du parti communiste sur ma liste.

Je crois que nous avons démontré, à ceux qui, aujourd'hui, s'interrogent encore sur ce qu'est l'arc central, que, ici, on ne s'interrogeait pas, on pratiquait, on était le centre de cet arc et que cela fonctionnait.

Merci encore d'être venus si nombreux à Arras.

Bienvenue à tous, bienvenue chez les Chtis et bon congrès.

Applaudissements...

François BAYROU. - Bonjour à tous et à tous ceux qui sont arrivés dès hier, qui ont participé à une séance, Robert, très intéressante, hier soir, m'a-t-on dit, aux réunions qui ont eu lieu. Bienvenue à ceux qui sont encore sur la route et qui vont nous rejoindre dans la journée.

Ce moment est, pour nous, très important et ce congrès est une réponse. Ce n'est pas une réponse en interne ni une réponse aux appareils politiques, c'est une réponse aux Français.

Je pense que les Français, dans leur majorité, depuis plusieurs mois, se sont fait une opinion sur la manière dont on les gouvernait. Dans leur majorité, aujourd'hui, ils pensent que la direction suivie n'est pas la bonne. Elle les inquiète, pour beaucoup d'entre eux, elle les plonge dans le désarroi, dans une situation désabusée et, pour certains, désespérée.

Il y a, dans la société française, des foyers, des familles d'esprit, des familles professionnelles, des familles sociales pour lesquelles l'espoir est perdu.

Je parle de grandes familles du pays ; l'Éducation nationale est dans un désarroi profond, l'agriculture est dans un désarroi profond, le monde de la santé, le monde de la justice, les industries s'en vont. C'est un moment pour toutes ces familles professionnelles ou sociales très difficile.

Donc, dans leur majorité, les Français se sont formé une opinion. Cette opinion est inquiète ou sévère, selon les sensibilités, sur la manière dont ils sont gouvernés, mais les Français ne voient pas ce que l'on pourrait leur offrir en échange.

Lorsque vous parlez avec eux - cela vous arrive, chacun, plusieurs fois par jour, parce que vos voisins, vos amis, vos collègues savent souvent votre engagement -, la question qui se pose est : Existe-t-il une alternative ? Existe-t-il, quelque part, un projet auquel nous pourrions croire, auquel nous pourrions accrocher, attacher notre espoir et, peut-être, nos rêves, en tout cas, notre engagement ?

Ceci est aujourd'hui la question de la France.

Le jugement sur le pouvoir actuel, la manière dont on gouverne le pays, pour beaucoup de Français, est formé, mais, ce qui manque, c'est l'autre face de la médaille, la face d'espoir, la face positive de l'engagement pour notre peuple.

C'est à cela que ce congrès répond. Nous sommes là parce que, au travers du temps, des différentes échéances électorales que nous avons vécues, des expériences de gouvernements successifs, nous nous sommes formés un certain nombre de convictions sur ce qu'il faudra, le chemin qu'il faudra que la France suive le jour venu et nous avons voulu le mettre noir sur blanc pour que tous les Français intéressés sachent quelle était notre volonté, notre corps d'idée et de projet.

C'est ce très lourd travail qui a été mené depuis 3 mois avec 18 commissions de travail, plus de 1 000 personnes qui ont participé, 500 contributions écrites de groupes, de mouvements départementaux, de commissions, directions aussi.

C'est ce travail remarquable que Robert Rochefort a coordonné. Je voudrais que vous l'applaudissiez parce que c'est un remarquable animateur...

Applaudissements...

... De femmes et d'hommes parce qu'il faut les faire travailler ensemble, ménager les susceptibilités et c'est un remarquable esprit de synthèse, parce qu'il a fallu que, de ces milliers et milliers de pages, il réussisse à extraire la substantifique moelle, comme disait un grand écrivain français, pour donner cohérence, force et précision au projet que vous avez entre les mains.

Nous allons l'examiner toute la journée.

Il y aura des amendements, j'en défendrai moi-même certains, parce qu'il me semble que l'on peut aller encore plus loin dans l'affirmation devant les Français de ce que nous voulons.

On peut avoir des désaccords ici ou là.

Tout cela va être conduit ensemble à la tribune.

En tout cas, ce que nous faisons, c'est oeuvre positive, constructive et c'est, je le crois, oeuvre d'espoir.

C'est pourquoi, Jean-Marie, nous sommes si heureux d'être à Arras avec toi. C'est une ville qui respire, en effet, la chaleur et l'enthousiasme, lorsqu'elle rencontre quelque chose qui en vaut la peine.

Bienvenue, bon congrès à tous ceux qui sont arrivés et à tous ceux qui vont nous rejoindre.

Applaudissements...

Marielle de SARNEZ. - Dans quelques minutes, Robert Rochefort va prendre la parole pour vous expliquer le déroulement de cette journée consacrée au congrès.

Avant, je voudrais faire une petite virgule. Jean-François Kahn est parmi nous, mais il doit nous quitter dans quelques minutes. Je ne voudrais pas qu'il parte sans nous avoir dit quelques mots. Jean-François la parole est à toi.

Jean-François KAHN. - Bonjour Mesdames et Messieurs, c'est émouvant de parler devant vous.

En effet, on m'avait demandé d'intervenir sur le problème de l'alternative et du projet. Malheureusement, je dois être à Quimper ce soir... Encore que c'est peut-être totalement inutile vu le nombre de gens de Quimper que j'ai vus ici !

Applaudissements...

Je dirai un mot simplement sur l'initiative que j'ai prise et qui entre totalement dans la perspective qu'a ouverte François Bayrou qui est de créer un club qui s'appelle le CREA, centre de réflexion pour une alternative.

En lisant cette allusion à l'arc central, je pensais à une chose : au fond, on l'a oublié, mais, en 1943 et 1944, à travers un centre qui s'appelait Comité national de la résistance, on a élaboré un projet, qui a, non seulement libéré la France, mais aussi élaboré un nouveau

projet de société, une société totalement neuve, par rapport à celle qui venait de faire faillite, après la crise de 1929 qui a débouché sur la guerre.

Cette nouvelle société qui s'appelait le libéralisme social et qui a permis ce que l'on a appelé les Trente Glorieuses, ce projet de société, ceux qui l'ont élaboré, dans la résistance, ensemble, étaient des gaullistes, des libéraux de progrès, des socio-chrétiens, des socialistes, des socio-démocrates et, même, des communistes. Ils l'ont fait ensemble et c'est ce qui a permis à la France de se libérer et de changer de société.

Applaudissements...

Oui, c'est possible et je peux vous dire que, aujourd'hui, tous les représentants de tous ces courants - je dis bien les représentants de tous ces courants - ont accepté que nous parlions, que nous travaillions, que nous discussions ensemble de ce que pourrait être une alternative à la société actuelle qui a fait faillite et à celle communiste d'hier qui a également fait faillite.

Je voudrais simplement, puisque nous sommes à Arras, dire un mot sur l'identité nationale, puisque M. Besson - j'ai toujours tendance à dire M. Besson - le fait, pour faire court ! On peut faire mieux dans le genre ! Si vous voulez !

Rires...

On peut dire béat devant Jospin, béat devant Sarkozy !

On vient de me rapporter un propos qui dit que, grâce à lui, on en discute enfin dans les bistrotts. Tout le monde sait que cela fait longtemps que l'on en discute dans les bistrotts. Je ne suis pas sûr que l'on en discute de la meilleure façon et de la meilleure manière dans les bistrotts.

Naturellement, il y a déjà l'absurdité, le surréalisme ; les journaux étrangers sont hallucinés. J'ai créé un journal, il y a 12 ans, où il y avait un titre Marianne. Cette femme brandissait un drapeau tricolore. Vous n'imaginez pas ce que j'ai entendu : "Vous êtes un journal lepéniste, un journal fasciste". Cela ne me dérange pas que l'on aborde le problème de l'identité nationale.

Maintenant, on peut se poser la question : est-on en union soviétique ? Est-on dans un pays où l'on peut vous dire : À partir de mardi à 10 h 20, au coup de sifflet, vous allez dans les préfectures et vous posez la question qui suis-je ? Où cours-je ? Dans quel état vais-je ?

Applaudissements...

Que s'est-il passé à Arras ? C'était pendant la guerre de 1418, en mai 1915, les Français avaient perdu Lens et le bassin minier. Alors, en mai 1915, a été organisée une énorme offensive pour reconquérir Lens et le bassin minier. L'offensive d'Artois sous le commandement de Joffre et de Foch fut un échec tragique. L'assaut français s'est brisé contre les 4 lignes de fortification allemandes, les tranchées, les blockhaus, partout... 200 000 morts en quelques jours... Pour rien... Pour 50 m conquis, sauf une exception, une seule, là où il y a la colline de Vimy qui contrôle Lens et, si on contrôle Vimy, on peut déboucher sur Lens.

Là, plusieurs compagnies du 33^{ème} corps, dans un élan fantastique, tels des héros antiques, ils courent se précipiter, en chantant la Marseillaise, en criant "Vive la France", en brandissant des drapeaux, qui, il est vrai, ne sont pas tous tricolores et vous comprendrez pourquoi, et ils emportent tout sur leur chemin. Rien ne leur résiste. Première ligne, deuxième ligne, troisième ligne, quatrième ligne, les blockhaus... Ils arrivent en haut de la côte de Vimy et, quand on le dit au commandement en chef, il ne le croit même pas. Partout ailleurs, cela recule.

Or, les premiers morts s'appellent Ben Ali, Ahmoud, Begass.... On les enterre, on récite le coran, la prière des morts musulmanes ; on les enterre la tête vers la Mecque. Tous les autres soldats s'arrêtent, cela ne choque personne, mais à côté d'eux, qui y a-t-il ? Il y a des Tchèques, des Hongrois, des Polonais, des Espagnols. Le hasard fait que, en effet, c'était

presque tous des soldats volontaires d'origine étrangère. Il y avait un Canadien qui portait Paris au cœur et qui s'occupait de la voiture de la grande échelle de pompiers à Montréal. Il y avait un Italien qui aimait la République française qui avait mis son talent à notre disposition. Il y avait des Tchèques qui militaient dans des mouvements de jeunesse, même des mouvements socialistes pour l'indépendance tchèque. Il y avait des Polonais. Il y avait un Russe, plusieurs russes anti-tsaristes pour qui la France était la République, donc leur espoir de la démocratie en Russie. Il y avait des peuples pour qui, la France, c'est le droit de disposer d'eux-mêmes et il y avait aussi un Suisse qui s'appelait Blaise Cendrars. C'est parce qu'il y avait un Suisse qui s'appelait Blaise Cendrars que l'on a le récit de cette magnifique épopée.

Ce mélange-là, c'est cela l'identité française, non pas, parce qu'ils étaient étrangers, et il y avait des Français parmi eux, mais parce que, pour eux, la France, c'était un moment de son histoire. C'était la République, la prise de la Bastille, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. C'était la défense de l'idée polonaise. C'était tout cela et, en ce sens, ils étaient profondément et identitairement français.

Je voudrais dire simplement puisque M. Besson pose la question, que c'est une bonne question, parce que, entre nous, quand, au nom de la France, un certain Jacques Chirac a dit non à la guerre d'Irak, quand un certain Villepin a tenu les propos qu'il a tenus au Conseil de sécurité, j'étais fier d'être français...

Applaudissements...

... Et lorsqu'un ministre du Gouvernement dont je ne me souviens plus du nom a été aux États-Unis, il a dit : "Vous savez, moi, on m'appelle l'américain. Je suis très content que l'on m'appelle l'Américain", qui est allé voir tous les responsables, qui a condamné aux États-Unis devant Bush l'arrogance française... L'arrogance française en Amérique ! C'était le fait que l'on ait dit non à la guerre d'Irak. Lorsqu'il a dit que c'était une honte que l'on ait menacé de recourir au droit de veto, j'avais un peu honte d'être français.

Donc, ce sera ma conclusion, je voudrais dire à M. Besson, à la question : Qu'est-ce qu'un Allemand ?, on peut dire, ici, que c'est l'ethnie, la langue, la religion... Que sais-je encore, mais à la question : qu'est-ce qu'un Français ? La vérité, c'est que l'on ne peut pas répondre tellement. La réponse est complexe, tellement c'est une histoire de mélanges. C'est le fait que l'on ne peut pas répondre qui fait, en profondeur, l'identité française.

Marielle de SARNEZ. - Merci beaucoup.

La parole est maintenant à Robert Rochefort.

Robert ROCHEFORT. - On va essayer de tenir notre côté de Vimy à nous ! C'est-à-dire, à partir du travail, de regarder la France, son état et de faire des propositions importantes.

Je suis heureux du travail collectif que nous avons commencé à bâtir ensemble. Il y a probablement, parmi vous, beaucoup de ceux qui ont travaillé dans les commissions et qui ont proposé des amendements et c'est vraiment quelque chose qui signe aussi notre façon d'être démocrates que de travailler ainsi à faire ces projets et ces propositions.

Nous avons un texte que vous avez déjà pu voir dans ses versions antérieures et dans celle qui vous a été distribué il y a 2 jours. Nous avons encore travaillé sur ce texte cette nuit, ce matin. Nous allons travailler aujourd'hui. Nous continuerons à y travailler dans les semaines qui suivent.

Ce texte est, de mon point de vue, cohérent. Il est évidemment plein de propositions diverses qui peuvent apparaître comme étant parfois peut-être trop techniques, bien que nous ayons essayé de le resserrer et de le rendre lisible par le plus grand nombre. Il est néanmoins très cohérent.

Je voudrais juste rapidement vous donner les 4 lignes qui traversent ce texte et en montrent la cohérence.

Premièrement, parce que nous sommes démocrates, nous mettons le social, c'est-à-dire la composante collective de notre humanisme en n° 1 de toute la reconstruction dont notre pays a besoin. Ce social s'exprime par différents types de propositions comme, par exemple, toutes les propositions concrètes à la modulation des cotisations sociales ou sur les impôts des sociétés des entreprises liées à leur comportement, vis-à-vis de leurs salariés, de la façon dont ils font appel à la précarité ou pas dans la politique de l'emploi qu'ils ont, mais, en même temps, nous mettons en avant la dimension irréductible et fondamentale qui est la création de richesses portées par les entreprises.

Nous proposons 100 000 créations de TPE dans les quartiers difficiles en particulier dans les banlieues. Le fait de mettre au même plan la nécessité de concilier cette logique sociale et cette logique de création de richesses est l'une des signatures de notre projet.

Un deuxième point qui est tout à fait incontestable, c'est l'exigence du durable, l'exigence de l'environnemental, des emplois vert. Nous n'avons pas choisi d'en faire en tant que tel un chapitre en soi. C'est peut-être ce en quoi, d'ailleurs, nous nous différencions d'autres. Nous n'avons pas mis l'écologie ou le développement durable sous coupe, quelque part, sous cloche. Nous le faisons comme quelque chose qui traverse l'ensemble des chapitres de nos propositions.

Troisième dimension incontestable : l'Europe. Nous restons résolument des militants d'une Europe qui est notre seul avenir dont nous voulons évidemment réformer la gouvernance.

Enfin, quatrième ligne directrice qui partage et traverse tout notre texte : les droits de la personne, cette notion que, peut-être, à une autre époque, on appelle du personnalisme et qui, pour nous, renvoie très fort à cet humanisme démocrate, le refus de toutes les discriminations.

Une société qui considère que sa motivation, ce qui la fait vivre, et ce qui doit être le point commun de la plupart des décisions que nous avons à proposer, c'est de rendre possible l'épanouissement de chacun... Je dis bien de rendre possible, de ne pas faire l'épanouissement à la place des gens. C'est chacun, là où il est, qui dès le démarrage de sa vie, à l'école, ensuite dans le travail, dans la vie associative comme retraité au service de la collectivité, par différents types de façon de s'investir, y compris par la promotion d'un nouveau service civique, qui est au service de la collectivité, mais qui s'épanouit par lui-même.

Évidemment, par rapport à ce texte fourni aujourd'hui, il y aura, parmi vous, des frustrations, des personnes qui considéreront que le texte ne rend pas compte du détail de ce qu'elles proposaient.

Vous savez, on a fait quelque chose qui n'est pas très simple ; nous sommes partis d'un texte de 80 pages. Nous avons reçu 500 amendements et nous sommes sortis avec un texte de 25 pages. On y arrive forcément en décidant que nous gardons les lignes directrices, les propositions phares et qu'en revanche nous allégeons sur tout ce qui est la contextualisation, le détail des propositions. Ne le comprenez pas comme un désir de censure à l'égard de je ne sais qui. Comprenez-le tout simplement comme un exercice pédagogique destiné à ce que ceux qui vont lire notre projet puissent le comprendre.

Pour que nous puissions parler aux Français, comme le disait François Bayrou tout à l'heure, il faut que nous privilégions ce qui donne de la cohérence à notre démarche plutôt que le détail de nos propositions, le catalogue de tout ce que nous avons pu proposer, le mot catalogue n'étant pas péjoratif, dans mon esprit.

Comment allons-nous travailler aujourd'hui ?

Avant de vous donner cette information précise, je voudrais d'abord vous demander si vous êtes d'accord d'adhérer à l'esprit dans lequel nous allons travailler. Aujourd'hui, l'esprit doit être un esprit de conforter encore plus la cohérence de ce texte.

De grâce, si vous le voulez bien, ne nous étripons pas sur des débats secondaires. Ne nous envoyons pas, les uns aux autres, à la figure des questions sur tel adverbe qui serait un peu plus pertinent que tel autre. Tout ceci est inutile, nous fera perdre du temps et ne montrera pas la vraie richesse du débat que nous avons entre nous.

Il y a évidemment des propositions sur lesquelles il y aura des discussions entre nous, mais nous voulons que ce débat se fasse sur des propositions qui soient vraiment des propositions sur lesquelles certains défendent une position et qu'il y ait un vrai débat.

Pour ce faire, il y a eu une commission qui a reçu les amendements que vous avez refaits depuis 2 jours. Vous aviez jusqu'à ce matin 7 heures pour en déposer.

Je remercie ceux qui ont eu la gentillesse, à notre égard, de les déposer avant-hier soir.

J'ai un tout petit peu... Comment dire... De regrets pour ceux qui nous en ont envoyé à 3 heures du matin - 40 amendements en bloc ! - pour que nous les ayons à 7 heures, ce matin !

Les membres de cette commission sont ici à la tribune. Nous avons travaillé collectivement et démocratiquement. Nous avons quasiment été unanimes sur les décisions que nous avons prises.

Ces décisions ont aussi consisté à réduire le nombre d'amendements. Aujourd'hui, nous allons travailler sur 132 propositions d'amendement. C'est beaucoup et, en même temps, c'est peut-être une sur deux simplement de ceux que vous avez déposés depuis 2 jours. Nous n'avons pas retenu les amendements dits de contextualisation - c'était la règle du jeu -, ceux qui portaient sur l'essentiel, sur les parties non grasses dans le texte, nous avons concentré les réflexions sur les propositions en tant que telles.

Je voudrais juste vous dire qu'avec 132 propositions, si nous passions 2 minutes sur chacun des amendements, nous aurions 4 h 40 de débat. Vous voyez à quel point, il faudra vraiment que nous allions à l'essentiel.

Nous avons envie de vous proposer, à plusieurs occasions, par rapport à certains amendements, de les lire à la tribune et que, lorsqu'ils nous ne sembleront pas poser problème, juste vous les lire, qu'il n'y ait pas de débats dessus. Si vous n'êtes pas d'accord, vous le dites et on réintroduit le débat, mais, lorsque ce sont des amendements qui sont utiles, mais qui précisent ou élargissent sans qu'il y ait de clivage, peut-être pourrions-nous simplifier les choses à cet égard.

Nous allons organiser notre travail aujourd'hui en 3 séquences. Dans un premier temps, nous allons aborder le chapitre 1. Nous avons relevé un pari difficile dans ce projet. C'est de ne pas avoir une logique saucissonnant les problèmes. Nous avons voulu qu'il ne soit pas possible de parler... Nous allons passer un premier temps sur ce chapitre. Il y aura 31 amendements.

Ensuite, en deuxième séquence, nous aborderons à la fois les chapitres 3, 4 et 5, c'est-à-dire Éducation, Formation, Culture territoire et Vivre ensemble. Nous aurons 59 amendements sur cette deuxième partie.

En troisième séquence, nous aborderons les chapitres 2 et 5 sur la démocratie, l'Europe et l'international. Nous aurons à nouveau 42 amendements.

Voilà comment nous allons travailler.

Marielle de SARNEZ. - Nous commençons par le premier grand chapitre.

Stéphane COSSET. - Je voudrais demander à quatre personnes particulièrement représentatives par leurs engagements, leurs convictions, leur parcours professionnel de travail qui a été effectué en commission, de venir à la tribune.

Nous avons été très nombreux sur ce chapitre du développement économique, social et durable. Il y a eu beaucoup de contributions individuelles, beaucoup de commissions ont travaillé. Je voudrais rapidement les citer :

- La Commission Économique et croissance.
- La Commission Durabilité énergie biodiversité.
- La Commission Emploi et retraite,
- La Commission Agriculture et alimentation.
- La Commission sur les questions sociales,
- La Commission Santé,
- La Commission Recherche et enseignement supérieur.

Bien entendu, les autres commissions ont eu aussi des contributions sur ces questions économiques, sociales et durables. Je les en remercie tous.

Rapidement, ce qui nous a paru très important, c'est que nous avons tous été capables de dégager un consensus.

Bien sûr, nous avons des divergences, des discussions entre nous, mais il y a eu véritablement un consensus sur le fait que nous étions à un moment, particulièrement intéressant, je dirai même un grand défi pour notre histoire économique.

Pourquoi ? Parce que nous avons constaté qu'il y avait 3 crises auxquelles nous devons faire face dont, d'abord, la crise du modèle capitaliste financier. Il est important de noter que nous ne pouvons plus accepter cette obsession du profit à court terme. Nous ne pouvons plus accepter la surconsommation. Nous ne pouvons plus accepter le recours massif à la dette publique et privée. Nous ne pouvons plus accepter l'autorégulation telle qu'elle a été mise en œuvre depuis de nombreuses années.

À cela, il y a une crise sociale. Bien entendu, la pauvreté, les inégalités sociales augmentent ; les classes moyennes elles-mêmes sont touchées. Nous avons une paupérisation générale.

À cela, enfin, il y a une crise écologique. C'est le résultat de cette crise économique et sociale. Cette crise écologique, c'est un échec du marché.

De ces 3 crises, que constatons-nous ?

Nous avons fait le constat qu'il y avait des réponses tout à fait faibles, des réponses d'abord de l'Europe qui s'est un peu coordonnée, mais pas suffisamment. Il y a eu de nombreuses discussions sur : qu'est-ce que peut faire l'Europe ? Comment l'Europe peut-elle mieux se coordonner ?

Nous proposons beaucoup de mesures, à ce titre. L'Europe a échoué, mais la France elle-même est très affaiblie. Elle a une voix très faible. Pourquoi ? Parce que le chômage explose, parce que la compétitivité s'affaiblit, d'année en année nous perdons des parts de marché dans le monde -, parce que les finances publiques sont exsangues. La dette publique augmente. Les déficits budgétaires sont là.

Le résultat est que les inégalités sociales sont très nombreuses.

Face à cela, qu'ont dit les commissions ? Les commissions ont dit que le statu quo n'était pas possible. Elles ont dit qu'un modèle économique alternatif, un modèle économique social alternatif viable est possible, qu'un modèle responsable juste durable était possible, que l'exigence d'une rentabilité accrue, excessive, absurde n'avait plus de sens.

Elles ont dit que l'on devait mettre fin à l'argent facile et, pour cela, elles ont dit que l'on pouvait concilier trois fondements qui sont que la rentabilité économique et les libertés d'entreprendre sont conciliables avec l'équité sociale et une meilleure répartition des

ressources économiques et financières est conciliable aussi avec la préservation de la planète. Nous pouvons atteindre ces 3 fondements et les concilier en même temps.

Cela veut dire que, la croissance économique, oui, nous la souhaitons, mais de façon plus sobre, plus respectueuse, qui respecte mieux l'équilibre social et l'équilibre de l'environnement.

Cette croissance, nous pouvons la désigner et la mettre en oeuvre en atteignant trois objectifs.

Ces trois objectifs, ce sont d'abord d'atteindre le plein emploi, au cours de la prochaine décennie. C'était au cœur de l'ensemble des mesures de nos réflexions : comment promouvoir l'emploi ? Toutes les commissions ont cherché à atteindre cet objectif.

Deuxièmement, au-delà du plein emploi, bien entendu, il s'agit de réduire les inégalités sociales, les inégalités économiques et la pauvreté. Nous pensons qu'il faut préserver notre modèle social. Il faut bien entendu le réformer, quand c'est nécessaire, mais il est très important de continuer dans ce sens, et pas seulement en France, en Europe, dans nos rapports Nord/Sud, les inégalités économiques et sociales dans le monde, nous avons de nombreuses mesures en matière d'aide publique au développement et comment mieux faire entendre la voix des pays en développement dans le monde ?

Le troisième fondement, c'est : refonder notre modèle de production et de consommation. La bonne nouvelle, nous l'avons tous dit, c'est que ce nouveau modèle de production et de consommation peut être vecteur d'emplois, de croissance, d'investissements, à travers la croissance verte en particulier et toutes les dérives qu'il peut y avoir dans les secteurs comme le transport, l'emploi, l'énergie... Bref, par rapport à ce modèle durable, ce modèle juste, ce modèle responsable, nous avons eu la possibilité de décliner de nombreuses mesures. Il y a près de 70 mesures sur ces questions.

Merci à vous tous d'avoir contribué à générer ce consensus.

Je souhaiterais donner la parole à certaines des personnes qui ont travaillé dans cet esprit.

Nicolas, sur la question des TPE et des PME dont nous avons beaucoup parlé, au cours de nos travaux.

Nicolas MEARY. - J'ai 33 ans je suis dans l'Essonne. Je dirige une entreprise innovante dans le domaine des ressources humaines.

Pourquoi ai-je rejoint le Modem en 2007 ? Tout simplement parce que les valeurs défendues par le Modem se retrouvaient très simplement dans mon modèle d'entrepreneur, que ce soit la liberté d'entreprendre, la responsabilité, la créativité, un attachement viscéral aux valeurs humaines. Ce sont des valeurs qui comptent énormément pour les entrepreneurs qui vivent au jour le jour.

Au-delà des valeurs qui ont été défendues, en termes de programme, de projet, le Modem a clairement pris conscience de l'importance capitale que les petites et moyenne entreprises, les TPE avaient à la fois pour la compétitivité de la France, les emplois de demain, le maintien de savoir-faire.

En fait, ce sont des mesures qui vont répondre à un certain nombre de préoccupations que nous pourrions avoir. C'était déjà ce que François Bayrou défendait en 2007 : 2 emplois sans charges, proposition qui privilégiait particulièrement les petites entreprises en mettant le doigt sur le fait que les charges légitimes étaient peut-être plus lourdes à porter pour les petites entreprises.

Aujourd'hui, nous adhérons à ce business acte français européen. Nous pensons qu'une part des commandes publiques doit être réservée aux TPE, PME. C'est très important parce que le libre jeu du marché, à ce sujet-là, ne fonctionne pas très bien. Les grands groupes seraient privilégiés. Il faut aider les petites et très petites entreprises à avoir des commandes.

L'autre point très concret, inclus dans ce business acte, c'est tout bêtement la question de la simplification administrative pour les petites entreprises. C'est quelque chose de fondamental. Il y a trop d'entrepreneurs qui s'épuisent à répondre à un formalisme "à la française", c'est-à-dire parfois un peu contraignant, alors que nous devrions être avec nos clients, nos fournisseurs et nos salariés.

Simplification, c'est très important.

En fait, l'objectif du moment est tout bêtement de se dire : il y a beaucoup d'idées, beaucoup d'initiatives en France, beaucoup de petites entreprises qui ont du mal à grandir. Nous voulons les aider à grandir. C'est important.

On se rend compte que la droite privilégie essentiellement les grandes entreprises à un tropisme en faveur des grandes entreprises, qu'une certaine partie de la gauche a encore du mal avec la liberté d'entreprendre.

Le Modem a un positionnement politique original qui privilégie créativité, responsabilité, valeurs humaines et liberté d'entreprendre. Grâce à Robert Rochefort, nous avons une très belle base de discussion pour ce congrès. Je suis sûr que le débat sera passionnant.

Les entrepreneurs ont particulièrement besoin d'espoir, François. Pour cela, ce projet est le bienvenu.

Stéphane COSSET. - Merci.

Nicolas Éveline (?) va nous parler d'innovation.

Nicolas EVELINE (?). - Bonjour. Je suis ingénieur. Je travaille en recherche et développement dans le secteur des télécommunications des systèmes embarqués.

J'ai vécu la chute au niveau industriel de ces secteurs, secteurs qui devraient pourtant être porteurs en France, secteurs où il faudrait investir, innover afin que notre pays et l'Europe puissent être dans le monde des phares.

Là, on a une industrie, des politiques qui ont lâché ces secteurs, qui ont lâché l'innovation en France pour permettre, dans une logique très mondialisée, très libérale, que les emplois partent à l'étranger, que l'on n'ait plus ni notre énergie ni notre savoir-faire.

Il y a énormément de jeunes qui cherchent, dans ces secteurs scientifiques, dans ces secteurs d'innovation, du travail, une carrière. Il faut aussi que les jeunes scientifiques, chercheurs ingénieurs puissent avoir des carrières en R&D, en innovation.

C'est pour cela que j'ai voulu travailler au sein du Modem pour proposer une nouvelle voie.

Applaudissements...

Stéphane COSSET. - Merci,

Daniel Jonas (?) va nous parler d'économie sociale et solidaire.

Daniel JONAS (?). - Je suis militant à la commune de Vanves dans les Hauts-de-Seine.

Depuis de très nombreuses années, je milite pour l'économie sociale et solidaire, parce que je fais partie de ces militants qui se sont dit que, dans la période de chômage qui se développait dans les années 90, dans les problèmes environnementaux qui se développaient, on ne pouvait pas se contenter de réclamer au niveau de l'État, qu'il fallait que les citoyens agissent, qu'ils prennent des initiatives.

Il y a d'une dizaine d'années de cela, j'animais toute une série d'expériences que l'on avait intitulées Pôles locaux d'économie solidaire que nous avons mis en place, dans une dizaine de collectivités, avec une aide de ces collectivités locales.

Cela voulait dire mobiliser des citoyens pour qu'ils puissent donner une partie de leur épargne solidaire, pour faire, soit un investissement, soit des prêts pour des microcrédits. C'était aussi rassembler les citoyens porteurs de projets et c'était enfin rechercher l'expertise

au niveau de la collectivité locale et créer ainsi des nouvelles initiatives. Cela générerait des entreprises, des associations et des emplois.

C'est vrai que l'on a démarré cela il y a une petite dizaine d'années. Aujourd'hui, beaucoup de collectivités locales ont mis en place un élu, un adjoint à l'économie sociale et solidaire. Les choses se sont largement généralisées. C'est beaucoup moins artisanal que ce que nous avons pu faire, il y a une dizaine d'années.

Une chose à laquelle j'ai participé de façon importante il y a une dizaine d'années également : à cette époque, nous avions toutes une série de ces expériences d'économies solidaires qui se développaient. On se disait : À côté de cela, il y a des mutuelles, des coopératives, des institutions qui ont aussi besoin de renouveler.

Nous sommes allés les rencontrer ainsi que tous les responsables de la Fédération des SCOT, des mutuelles, etc. et nous leur avons dit : Nous avons une proposition à vous faire, plutôt que de continuer à travailler sur le simple vocable d'économie sociale, travaillons sur des choses un peu nouvelles au niveau des objectifs qui est l'économie solidaire, si on alliait ensemble nos efforts...

Je suis très heureux parce que cela a aussi marché. Aujourd'hui, on voit bien, par exemple, l'importance que peut avoir ne serait-ce que la Banque française pour le crédit coopératif qui soutient de nombreuses initiatives. Aujourd'hui, ce lien s'est créé.

Depuis toutes ces dernières années, on a vu se développer des tas de choses nouvelles. Un exemple : les AMAP. Ce sont des choses de l'économie solidaire intéressante. On a tissé un lien entre les agriculteurs qui veulent faire de l'agriculture bio et les consommateurs. À Vanves, nous avons deux AMAP. C'est 2 fois 60 personnes qui ont leurs paniers toutes les semaines.

Nous avons aussi des choses très intéressantes avec le commerce équitable. On voit bien aujourd'hui la place que le commerce équitable a pris, y compris parfois à la communication et dans la grande distribution.

On voit bien que toutes ces idées-là, cela a amené à ce que de nombreux entrepreneurs classiques se posent la question d'intervenir de manière sociale pour faire de l'entrepreneuriat social. C'est une idée nouvelle qui se développe. Elle est aussi excellente et je pense qu'il faut la soutenir.

Je conclurai en disant que, le lien autour de tout cela et ma présence et votre présence ici, c'est que je crois que cette économie sociale et solidaire est un prolongement du travail du Modem. C'est une économie qui nous ressemble parce qu'elle partage les mêmes valeurs, les valeurs d'humanisme, de démocratie, du développement durable, les valeurs de solidarité. Ce sont des valeurs communes. Je dirai que c'est également une économie qui peut rassembler.

Je pense que tous les gens qui sont actifs dans cette économie, et ils sont plusieurs millions, sont aussi intéressés par les propositions que nous avons à leur faire.

Un des points importants : ce week-end, nous avons avancé avec les institutions de l'économie sociale. C'était l'idée de développer des chambres régionales d'économie sociale et solidaire. On a mis ce point-là dans le programme. C'est un point important, mais il y en a également d'autres.

Je vous remercie.

Williams GAUTHIER (?).- Je suis nouvel adhérent au Modem depuis 6 mois. Ayant dirigé une entreprise on va dire de communication tournée vers le monde agricole, je me suis inscrit à la Commission agriculture.

J'ai relevé 2 choses. On a, aujourd'hui, des possibilités d'avoir des alternatives à la distribution qui rééquilibrent le pouvoir entre les producteurs et les consommateurs. Il y a

3 points de force dans cette commission qui sont ressortis : il fallait que les projets soient économiquement viables, socialement viables, écologiquement viables.

Ce dont je vais vous parler, c'est le point n° 1 : économiquement viable.

Il existe, en France, historiquement, des coopératives de producteurs. Certaines sont organisées en filière, depuis la production jusqu'à la commercialisation, mais ils ont, en face d'eux et avant le consommateur, un écran qui s'appelle la grande distribution. On ne va pas épiloguer sur le pouvoir de la grande distribution, ce n'est pas le sujet ici.

Pour que ces producteurs puissent aller vers le consommateur, il y a plusieurs possibilités, plusieurs alternatives. Certaines sont dangereuses, je ne vais pas en parler. En revanche, il serait intéressant que l'on incite les consommateurs à créer des coopératives de consommateurs. Je ne dis pas des coopératives d'achat, mais des coopératives de consommateurs, c'est-à-dire avoir, face à la grande distribution, une alternative qui est d'avoir des produits du producteur au consommateur, ce qui permettrait aux producteurs de maîtriser leurs prix, d'avoir en face des entrepôts magasins qui seraient créés par ces coopératives de consommateurs locales, départementales, voire régionales, mais surtout pas nationales, parce qu'il ne faut pas recréer des structures de la grande distribution.

Le principe est que c'est la grande distribution qui dit aux consommateurs : "J'ai sélectionné pour vous tels produits, tels prix. C'est moi qui suis le meilleur". Ils disent tous la même chose, d'ailleurs. Ils sélectionnent surtout leurs marques.

A un certain moment, ces coopératives de consommateurs ne doivent surtout pas être des sélectionneurs. Ce sont des producteurs qui doivent sélectionner les produits qu'ils veulent présenter aux consommateurs.

Partant de là, on crée une possibilité qui va être que ces coopératives de consommateurs vont ne pas prendre des marges hors les marges bien évidemment de fonctionnement. Ce ne sont pas des organismes à but lucratif et donc on a, d'un côté, maîtrise des prix et une rémunération juste pour un travail juste et, de l'autre côté, des prix à la consommation, bien évidemment une maîtrise de ces prix, abordables qui résoudront bien évidemment certains problèmes de production, ou de surproduction soi-disant, que l'on a.

Il s'agit là de grandes lignes de très grandes lignes, mais surtout cette possibilité alternative répondrait à ce que le Modem recherche, c'est-à-dire que les agriculteurs et les éleveurs doivent se réapproprier leur agriculture et les consommateurs doivent se réapproprier, non pas leur consommation, mais leur nourriture en toute connaissance de cause.

Cette alternative à un système en place depuis près de 50 ans qui est la grande distribution, répond à 3 points de force du Modem :

- une production viable, ce dont on parlait tout à l'heure par une amélioration des marges du producteur,
- une économie sociale et solidaire, car, là, il y a des ponts qui se feront entre les consommateurs et bien évidemment les producteurs
- une consommation citoyenne, puisque nous n'avons plus de marques et, donc, qui dit plus de marques, dit bien évidemment moins d'emballages et il pourra se faire bien évidemment des réunions entre fabricants enfin producteurs et consommateurs pour créer même de nouveaux produits que souhaiteraient les consommateurs.

Car les consommateurs sont aussi des gens intelligents ont aussi des souhaits mais on ne leur laisse pas la parole.

Robert ROCHEFORT. - Je vais successivement appeler Claude Fagoni, Ludovic Collin, Isabelle Piot, Chantal Portuese et, puis, François Bayrou, puisque François Bayrou a proposé un amendement. Nous sommes sur le début du texte du chapitre 1.

Je vous lis la proposition n° 6 : "*ce qui impose un moratoire de mise à la retraite au-delà de 65 ans tant qu'il y aura des licenciements entre 50 et 60 ans.*"

Claude FAGONI. - Il y a lieu de laisser en activité les gens au maximum jusqu'à l'âge de 65 ans, pour le moment, puisque les gens peuvent choisir. Au-delà de 65 ans, prolonger cette date n'a pas de sens, si l'on continue à licencier des gens à partir de 48, 50 ans.

Robert ROCHEFORT. - Est-ce que quelqu'un voudrait défendre une position opposée à cet amendement ?...

Si ce n'est pas le cas, je le mets au vote.

L'amendement est accepté.

Gilles ARTIGUES. - Cela concerne la proposition 8. C'est une modification du titre du chapitre 1.1 et du propos liminaire référence 1. C'est Ludovic Collin qui défend cet amendement. Il propose de remplacer l'expression : "Retrouver le plein emploi par : *rechercher le juste emploi*".

Ludovic COLLIN. - Par rapport à la réflexion que l'on avait, souvent, les partis politiques défendent l'idée de plein emploi, mais on voulait avoir un terme qui soit plus juste, disons qui soit en mesure d'être applicable, parce que le plein emploi reste à terme difficile. On a juste suggéré d'employer le terme d'emploi optimal, en tenant compte des enjeux environnementaux et sociaux actuels.

Gilles ARTIGUES. - Y a-t-il des oppositions à cet amendement ?... 1 opposition.

Quelqu'un veut-il la défendre ?

M. Arnaud GARNY (?). - Hauts-de-Seine.

La proposition est pas mal, mais il ne faut pas oublier aussi à qui on s'adresse. Il y a des termes qui sont importants. Parler de plein emploi, c'est quelque chose de totalement percutant. Je pense qu'il faut garder ce terme.

Gilles ARTIGUES. - Je mets au vote.

L'amendement est rejeté.

Robert ROCHEFORT. - L'amendement suivant est présenté par Isabelle Piot et Chantal Portuese, mais il y a bien des personnes qui proposent en même temps cet amendement.

Dans la proposition n° 7 où l'on dit : "*Exonérer de charges sociales les deux premiers emplois*", il s'agit de rajouter une phrase complémentaire qui est de soutenir, dans les régions, le développement de franchises solidaires. C'est une idée un peu différente, mais qui intervient après cette proposition.

Isabelle PIOT. - C'est une proposition qui a été travaillée avec le groupe de travail Entrepreneuriat social en commission, l'idée étant d'imaginer un nouveau *process* pour faciliter et sécuriser la création d'emplois et la création d'entreprises.

Il s'agit d'utiliser le principe des franchises qui permettent d'amener un essaimage facilité et une meilleure structuration des produits ou des services que l'on pourrait vendre, donc, d'amener une notion de solidarité par le fait que ces franchises, au lieu d'être comme on le connaît actuellement vendues ou avec des redevances très coûteuses, soient à bas prix.

L'idée est que l'on soit sur une duplication de modèle à vaste échelle sur l'ensemble de nos régions.

Robert ROCHEFORT. - Est-ce que quelqu'un a une objection sur cet amendement et voudrait la défendre ?

Catherine M.... - Je suis en Tarn-et-Garonne.

Mon objection est une observation. Je me demande si la proposition traite de produits équivalents, car on va être dans une notion de concurrence déloyale. C'est ce qui m'inquiète un peu. Peut-être que la personne pourrait préciser quelle est la gamme de produits sur laquelle elle veut créer ce genre de franchise.

Sur le principe, je trouve l'idée très bonne, mais il faut préciser, faire attention à ne pas être coincé par le problème de la concurrence déloyale.

M. ... - Je me permets de répondre en 2 secondes. C'est un argument recevable. On a imaginé le concept des franchises solidaires avec 3 lignes directrices dont une première qui est le fait de travailler sur des services qui valorisent des ressources non exploitées.

La deuxième catégorie de services, c'est, par exemple, des éco résidences, des résidences pour des personnes âgées ou des personnes handicapées qui soient des résidences dans une autre dimension avec l'utilisation, par exemple, de matériaux écologiques, les éco bâtiments et, par ailleurs, une notion de création de lien social.

La troisième possibilité, c'est, par exemple, de réfléchir mieux sur la durée de vie du produit et le recyclage, que ce soit en amont à l'achat du produit jusqu'à la fin du cycle. C'est un peu ce que l'on avait vu à l'Université de la Grande-Motte avec la notion de travailler en cyclique.

Robert ROCHEFORT. - Nous passons au vote.

Cet amendement est adopté.

On va passer directement à la proposition que vous faites sur la démocratie sociale, à savoir à la proposition 16 qui porte sur les syndicats.

Chantal Portuese, nous allons traiter en même temps vos deux amendements. Vous vous souvenez probablement que nous avons mis, dans le texte que nous voulons inscrire dans la Constitution, l'obligation de saisir les partenaires sociaux avant toute modification importante du Code du travail.

Le premier amendement maintient cela, mais, avant de dire : "Nous proposons...", il propose de rajouter la phrase : "*Il convient d'inciter les syndicats à être force de proposition pour aller vers un consensus*".

Chantal PORTUESE. - Oui, pour que les syndicats ne soient pas simplement des forces d'opposition, mais de proposition. Je pensais que mettre cela pouvait, chez les électeurs, faire un peu blocage, surtout si, dans les semaines à venir, il y aura des grèves et ils montreront leur force.

Nous proposons que l'on soit dans un consensus et des forces de proposition de dialogue avec les syndicats plutôt que dans le *forcing*, dans l'opposition.

François BAYROU. - Avec beaucoup d'amitié pour Chantal, je pense que ce n'est pas aux pouvoirs politiques de dicter aux syndicats ce qu'ils doivent faire. Je vote contre le texte.

Robert ROCHEFORT. - Chantal avait un autre amendement qui est de supprimer les bouts de phrases qui sont juste derrière les phrases en caractères gras, à savoir : "Nous avons mis dans notre... Les syndicats n'ont pas un poids suffisant ... d'avantages sociaux, accordés aux salariés".

Chantal PORTUESE. - Cette phrase peut gêner. Elle nous avait un peu heurtés, au niveau de l'assurance du fait que les syndicats soient quand même une force dans notre pays. Si François dit que l'on n'a pas à entrer... On dit bien que c'est une incitation.

Robert ROCHEFORT. - Y a-t-il quelqu'un qui veut maintenir cette phrase ou êtes-vous tous d'accord pour le contraire ?

Emmanuelle ... - Région Alsace.

Je voudrais faire une remarque. Il y a très peu de gens syndiqués en France. Les syndicats restent-ils encore une force proposition de proposition ?

Robert ROCHEFORT. - Je propose, sur le premier amendement qui est le fait d'avoir mis : "Il convient d'inciter les syndicats à être force de proposition", François Bayrou ayant dit qu'il était contre....

Les amendements sont rejetés.

Le consensus est plutôt de dire que c'est majoritaire.

Il faut que se préparent, pour la série suivante des amendements, Thibaut Lanoy, Maurice Merquier, Hichem Mrabet, Karim-Pierre Maalej, Mohamed Abdelatif.

Gilles ARTIGUES. - Nous examinons maintenant l'amendement présenté par François Bayrou, la proposition additionnelle avant la proposition 1, qui consiste à remplacer la première phrase du quatrième paragraphe de l'introduction du chapitre 1 par les phrases : *"C'est le résultat de systèmes économiques uniquement tournés vers le présent, la consommation et le profit immédiat. C'est pourquoi nous inscrirons dans la Constitution l'obligation de la protection des générations futures, véritable sens de développement soutenable. C'est l'autre conception du développement que nous choisissons, en affirmant qu'une alternative est possible."*

François BAYROU. - Merci beaucoup de me donner la parole.

Il me semble que tout le texte est sous-tendu par une idée. C'est que l'on change de modèle de développement de croissance et, au lieu d'avoir le modèle dans lequel on a vécu et qui a montré ses faiblesses, d'adopter un autre modèle que les Anglais ont appelé soutenable, que la France a qualifié de durable, mais ces mots demeurent abstraits pour la plupart des gens. Ils ont, en réalité, un sens profond qui est la protection des générations futures.

Jusqu'à maintenant, la politique s'écrivait au présent et il faut, je veux dire, pour des raisons de survie, d'équilibre, qu'elle s'écrive aussi au futur.

C'est pourquoi, en écho au principe de précaution qui a été inscrit dans la Constitution il y a quelque temps, il me semble nécessaire et vital - c'est une marque de notre projet - que nous inscrivions, dans la Constitution, l'obligation de protection des générations futures.

Cela touche évidemment au patrimoine naturel, au climat, aux matières premières, aux finances publiques. Cela touche à toutes les décisions que nous prenons qui, d'habitude, sont prises pour la satisfaction des besoins immédiats et quelquefois des sondages qui doivent désormais être vus et analysés au bénéfice des plus jeunes, et même au bénéfice de ceux qui ne sont pas encore nés. Je propose donc que nous inscrivions, dans la Constitution, l'obligation de protection des générations futures.

Applaudissements...

Gilles ARTIGUES. - Y a-t-il des oppositions ?

Rémy LAURENT (?) - Modem du Nord.

Je suis contre cet amendement. Je raisonne peut-être en tant que pur juriste mais, pour moi, la Constitution ne doit pas être un texte que l'on change tous les 4 matins. Il doit être stable et en rester au mot droit. Il ne doit pas être parasité par d'autres concepts.

Gilles ARTIGUES. - Nous passons au vote.

L'amendement est adopté.

Fabienne FAURE. - Thibaut Lanoy, qui défend la proposition 19, nous dit : la formation tout au long de la vie est une exigence d'efficacité économique aussi bien que de justice sociale. Il convient d'en faire un devoir civique, au même titre que la formation initiale, en facilitant l'accès au congé individuel de formation. Il met l'accent sur le devoir civique et fait le parallèle entre la formation initiale et la formation continue tout au long de la vie.

C'est à la page 9.

Thibaut LANOY. - La modification serait juste sur le terme de "devoir civique" qui me semble préférable à "concrétisation effective". Il s'agit d'une mise en cohérence avec ce qui se trouve dans le chapitre 3, sur l'éducation, formation culture, page 7. Je voudrais que l'on précise le terme devoir civique. Un devoir, ce n'est évidemment pas une obligation, mais cela a une dimension un peu plus forte que le terme juste de droit à la formation qui, de toute façon, est reconnu par tout le monde.

Fabienne FAURE. - Quelqu'un veut-il défendre une contre-proposition ? ... Tout le monde l'accepte.

Hichem Mrabet veut défendre sa proposition : *Il convient pour cela de faciliter l'accès au CIF...il ajoute : et de réaffirmer la nécessité de créer et d'outiller une politique publique de formation professionnelle.*

Il n'est pas près à le défendre. Nous ne votons que sur la première proposition.

La première proposition est adoptée.

Robert ROCHEFORT. - La proposition suivante est celle de Maurice Merchier.

Il va peut-être être frustré, mais, pour gagner du temps et comme il a fait beaucoup de propositions, il aura la parole après. Je vous propose juste que l'on fasse quelque chose d'un peu rapide.

La proposition consiste à dire qu'il faut repenser le vivre ensemble dans les entreprises et réorganiser les conditions de travail pour qu'elles permettent à chacun de s'épanouir. Il propose de mettre : *"La RGPP sera revue de façon à prendre en compte cet objectif dans le secteur public"*.

La Commission d'étude des amendements a proposé de ne pas retenir cet amendement comme cela, mais simplement de mettre : *"Repenser le vivre ensemble dans les entreprises et dans la fonction publique"* et de laisser en tant que tel. Cela nous paraît plus percutant et plus clair.

Es-tu d'accord pour transformer ta proposition ainsi ?

Maurice MERCHIER. - Dans un souci de clarté, je veux bien.

J'aurais aimé que l'on fasse allusion à la RGPP. C'est une façon de réintroduire des critères de concurrence de façon artificielle dans le secteur public. Le résultat est que les conditions de travail dans le secteur public posent autant de problèmes que dans le secteur privé.

Robert ROCHEFORT. - Comme cela il n'y a aucune raison d'être contre cet amendement.

L'amendement de la Commission est adopté sans vote.

Gilles ARTIGUES. - Le nouvel amendement présenté par Karim-Pierre Maalej. Il s'agit d'une proposition additionnelle après la proposition 20 : nous l'avons numérotée 20 bis puisqu'il s'agit d'une proposition nouvelle.

Karim propose d'ajouter la phrase suivante : *"dans le même esprit, le travail salarié ne devrait plus être la valeur centrale sur laquelle est assise la couverture sociale."*

Il poursuit : *celle-ci doit s'adresser à tous - salariés, employeurs, indépendants, chômeurs, étudiants, bénévoles - de la même façon et donc être refinancée par l'impôt progressif et non progressif et non par des cotisations sociales."*

Karim-Pierre MAALEJ. - Je pensais que j'étais appelé pour défendre un autre amendement.

Gilles ARTIGUES. - il n'a pas été retenu certainement.

Karim-Pierre MAALEJ. - J'en suis un peu étonné je vais déjà défendre celui-ci.

Le travail salarié, depuis 1945, est la base de la couverture sociale des Français.

Tout s'est articulé autour des cotisations payées par les salariés et tout ce qui a été additionné depuis. C'était des rustines posées sur ce modèle qui n'a pas été revu pour adapter au monde moderne.

Je propose de prendre acte de la nécessité d'élargir la couverture sociale comme un droit à l'ensemble des Français et non plus seulement aux travailleurs et donc d'asseoir son financement sur l'impôt et non sur les cotisations sociales.

Gilles ARTIGUES. - merci quelqu'un veut-il défendre une opposition à cet amendement ?

Mohamed ABDELATIF. - Ce qui est contributif doit être sur les cotisations sociales ce qui doit être non contributif doit être sur l'impôt notamment l'assurance maladie s'adresse maintenant à toute la population cela peut éventuellement être pris sur l'impôt d'ailleurs il y a une réforme de la CSG qui est un impôt sur l'ensemble des revenus.

Robert ROCHEFORT. - Là, on est sur un amendement fondamental.

Évidemment chacun a la liberté de vote, mais c'est important. Il s'agit de savoir si l'on bascule d'un système de financement de la couverture sociale par le travail et les cotisations ou si l'on passe par un financement sur l'impôt.

C'est un amendement important. Il est important d'avoir conscience de ce que l'on vote ?

Gilles ARTIGUES. - Qui est pour cet amendement.

Karim-Pierre MRABET. - Quel impôt ? Pour moi, c'est l'impôt progressif, c'est-à-dire l'impôt sur le revenu, pas la TVA.

Dans l'esprit parce qu'évidemment dans le texte on ne peut pas dire que tel impôt va financer telle cotisation.

Gilles ARTIGUES. - Nous reprenons le vote suite à cette remarque.

L'amendement est rejeté.

Robert ROCHEFORT. - j'appelle Mohamed Abdelatif. On arrive sur les questions de santé.

L'amendement 22 : suppression de la nomination du directeur des agences régionales de santé par le Conseil régional.

Mohamed ABDELATIF. - Je risque d'être impopulaire mais l'approbation, les mots ont un sens, cela donne un droit de veto à l'exécutif régional.

Avant de faire cela, il faut clarifier les compétences des uns et des autres. Nous pensons que la santé fait partie de ce que l'on appelle la fonction régaliennne de l'État.

Elle relève de la solidarité nationale, tant en termes de financement qu'en termes de prestation. Le directeur de l'ARS met en oeuvre cette politique publique.

On peut concevoir que les acteurs locaux politiques, sociétés civiles professionnelles, puissent intervenir dans le choix de mise en oeuvre, dans les orientations, dans l'évaluation de cette politique, certainement pas dans la gestion sauf à proposer une décentralisation partielle de la santé ou totale. Alors, il sera légitime que le Conseil général intervienne.

Une parenthèse. Actuellement, le Conseil général a plus de compétences santé que le Conseil régional qui n'en a aucune.

Pour conclure, on ne peut pas transférer une prérogative à une autorité s'il n'y a pas la responsabilité des conséquences des décisions qu'elle a à prendre.

M. ... - Membre de la Commission Handicap du Modem.

Je suis totalement opposé à la suppression pour une raison précise : les personnes handicapées bien souvent dépendent de services hospitaliers.

À l'heure de la désertification... oui, dans les soins de proximité, malheureusement, c'est la réalité... notamment dans les campagnes et des petites instances, c'est le schéma directeur de la région qui est remis en cause.

On l'a vu dernièrement en Bretagne comme en Bourgogne à Clamecy. Le problème n'est pas d'intégrer l'exécutif régional comme élément fondateur de l'orientation, de l'organisation de la santé du territoire région. C'est extrêmement grave.

Robert ROCHEFORT. - je précise qu'il ne s'agit pas de nommer le directeur de l'ARS par le Conseil Régional, c'est une approbation.

M. ... - Commission Santé.

Je suis contre l'amendement pour une bonne et simple raison que la loi HPST qui institue les ARS institue un système ultra pyramidal où tout le monde est nommé par le Conseil des Ministres et justement, le problème c'est que ce n'est pas seulement l'État qui gère la santé, mais ce sont les citoyens qui sont les financeurs, ils doivent pouvoir avoir un contrepois quelque part.

Robert ROCHEFORT. - On a compris.

Pour l'amendement, cela veut dire supprimer cette proposition.

Vote :

L'amendement est rejeté.

Mohamed a ensuite proposé un amendement que je propose d'adopter sans vote, à condition de le préciser. Page 9, à la dernière ligne de la colonne de droite, vous avez la proposition : "*Pour contrer la désertification médicale, la carte sanitaire doit être partie prenante de la politique d'aménagement des territoire*" et il propose de mettre : "*Le schéma régional d'organisation sanitaire ambulatoire et hospitalier doit être partie prenante de la politique d'aménagement du territoire.*"

Il a raison, puisque c'est le terme officiel et juridique. Je crains qu'il ne soit pas compréhensible par le grand public. Je propose que l'on accepte son amendement et que l'on mette entre parenthèses "*carte sanitaire*".

Vote :

L'amendement est accepté.

À l'amendement suivant, tu proposes une réécriture de la proposition n° 26.

Dans le texte antérieur, il était proposé : "*Nous voulons aussi créer en milieu urbain des maisons de gardes ouvertes jour et nuit et permettant de prendre en charge toutes les pathologies ne relevant pas d'une hospitalisation*".

Tu as proposé de mettre : "*L'activité médicale non programmée en dehors de l'ouverture des cabinets médicaux doit être régulée et orientée - en cas de non urgence - vers des maisons de garde ou des cabinets d'astreinte ; ainsi on évite l'orientation ou l'afflux direct vers l'hôpital de patients ne relevant pas de l'urgence*".

Je te demande de nous expliquer en quoi cette rédaction est différente de la précédente ?

Mohamed ABDELATIF. - Dans les maisons de garde, c'est jour et nuit, donc l'activité non programmée de jour doit être prise par les cabinets ordinaires et les centres de santé qui sont ouverts ainsi que les cabinets.

L'activité non programmée, c'est de nuit, lorsque les cabinets sont fermés. À ce moment-là, il faut des maisons médicales de garde. Il y a une confusion.

Sinon, si on crée des maisons médicales de garde jour et nuit et il y a une catégorie de la population qui ira toujours dans ces maisons et n'utilisera pas le système de soins ordinaire.

Applaudissements...

Robert ROCHEFORT. - Y a-t-il quelqu'un qui est contre cet amendement ?

Isabelle ... - C'est moi qui ai rédigé la première mouture.

Que se passe-t-il concrètement sur le terrain ? Déjà, les services d'urgence des hôpitaux sont encombrés par des gens en journée qui ne vont pas chez le médecin traitant, qui vont directement à l'hôpital pour des pathologies qui relèvent de la médecine générale.

On proposait de mettre des maisons de garde à côté de l'hôpital pour ne pas encombrer le service d'urgence de l'hôpital, que ces gens soient réorientés directement vers un service généraliste et permettre au service d'urgence de fonctionner correctement et de ne plus être complètement encombré jour et nuit.

Cela se passe régulièrement dans toutes les grandes villes, en particulier en Région parisienne. Cela marche très bien. C'est ce qui se passe en Belgique et cela marche parfaitement bien.

Je suppose que la phrase proposée par l'intervenant est, non pas "jours et nuits", mais "nuits et jours fériés". Est-ce cela ?

Robert ROCHEFORT. - "Nuits et jours fériés", si l'on modifie son amendement, en mettant "nuits et jours fériés".

Vote :

L'amendement est approuvé.

Sur la santé, il y a encore deux amendements.

Le premier concerne la santé mentale, c'est-à-dire la proposition 27 : *"Des moyens supplémentaires, des relais psychiatriques doivent être prévus pour les personnes sans domicile fixe et dans les prisons"*.

Tu proposes de mettre : *"La santé mentale est souvent assurée au quotidien par le médecin généraliste. Il faudra compléter sa formation par des stages obligatoires en service de santé mentale ; par ailleurs, nécessité de renforcer leur action par le soutien de psychologique et de travailleurs sociaux notamment pour les publics précaires en difficulté d'insertion (SDF, prisons)"*.

Je précise que tu proposes de rajouter cela à la partie sur la psychiatrie et non pas de supprimer cette dernière.

Tu proposes de faire place au travail du généraliste pour ces questions et de le former en conséquence.

Y a-t-il des gens contre ?...

Tu as le droit de défendre ton amendement.

Mohamed ABDELATIF. - C'est pour bien préciser. Dans la pratique, aujourd'hui, quand on voit la consommation de psychotropes qu'il y a dans le pays, souvent prescrite par des médecins généralistes, il y a nécessité, parce que l'on n'aura pas beaucoup plus de spécialistes aujourd'hui, notamment en psychiatrie, dans le pays.

Il s'agit de former des généralistes qui sont des médecins de premier recours à la psychiatrie, par des stages, quand ils feront leur formation obligatoire en psychiatrie. C'était un peu pour cela et que, quand ils travaillent en ville, ils aient le soutien de nouveaux acteurs de professionnels de santé, des psychologues et des travailleurs sociaux.

Robert ROCHEFORT. - Qui est contre ?

Xavier ... - Seine-Saint-Denis.

Il faut rester raisonnable. En France, il manque de plus en plus de médecins. Les généralistes sont débordés. Ils ont plein de travail. Ils ne savent plus comment faire ; les cabinets sont pleins. Il ne faut pas leur imposer des contraintes supplémentaires.

Robert ROCHEFORT. - Les gens qui sont contre disent que les généralistes en font déjà assez, qu'ils ne sont pas assez nombreux et que ce n'est pas là-dessus qu'il faut les pointer.

Bertrand ... - Somme.

Je suis psychiatre. Je pense franchement que la question globale de la psychiatrie est mal posée. Ce n'est pas une critique dans le sens où je n'ai pas participé au débat, mais, résumée à cela, cela gomme complètement la question de la formation des psychiatres. La décaler sur la formation des généralistes est un faux problème.

Robert ROCHEFORT. - Es-tu pour ou contre cet amendement ?

Xavier ... - Je prends la parole instinctivement et non pas de façon programmée. Cet amendement me paraît léger. On a déjà parlé de plusieurs points, mais, si l'on ne reste qu'à ces questions-là : manque de moyens... Il faut former plus de médecins spécialistes, psychiatres en France et replacer la psychiatrie... Je me répète. Je ne suis pas très clair.

Cet amendement ne répond pas suffisamment...

Robert ROCHEFORT. - Tu es donc contre cet amendement.

Vote :

L'amendement est rejeté.

Enfin, Mohamed, j'ai besoin que tu commentes ton amendement en une minute. D'habitude, on n'a pas pris les amendements qui portent sur le "maigre", mais on a pris celui-là, parce que ce n'est pas une question de rédaction, mais une question très forte. Tu proposes de supprimer complètement le paragraphe qui dit que l'assurance maladie doit être supprimée.

Mohamed ABDELATIF. - Financement du système de santé, réformer l'assurance maladie... La santé aura besoin de plus en plus de financement. C'est déjà actuellement 10 points de PIB. Ne faut-il pas s'interroger sur notre organisation du système de santé et songer à le réformer ?

Sans cette réforme, la réforme de l'assurance maladie, elle-même, ne suffira pas, sauf si l'on s'oriente vers une répartition entre l'obligatoire et le complémentaire et que l'on maîtrise l'obligatoire en transférant vers le complémentaire des segments de plus en plus importants du système de soin.

Cela se fait déjà. Certains l'ont proposé dans la campagne présidentielle précédente.

La solidarité, l'obligatoire, la responsabilité, le complémentaire... C'est renvoyer vers les individus des pans entiers de la protection sociale qui est, par essence, de la solidarité.

Pour mémoire, concernant l'obligatoire, on cotise en fonction de ses moyens et on reçoit en fonction de ses besoins.

Pour les complémentaires, on peut avoir, en fonction de ses besoins, mais à la condition que les moyens des individus le permettent.

Les cotisations complémentaires sont dégressives, alors que les cotisations non obligatoires sont proportionnelles.

Ce paragraphe doit être supprimé pour être étudié, approfondi : quelle solidarité ? Quelle maîtrise ? Quel financement ?

Robert ROCHEFORT. - L'idée est que le sujet mérite d'être approfondi. Le paragraphe proposé n'est pas suffisant.

Question. - Je suis contre la suppression du paragraphe, parce qu'il indique clairement l'ouverture d'un débat net et ne tranche pas la question. Il est important d'ouvrir un débat sur cette question, à partir du moment où l'on sent actuellement une évolution de cette question, sans que le débat ait eu lieu.

Robert ROCHEFORT. - Vote :

L'amendement est rejeté. Le paragraphe est maintenu.

Fabienne FAURE. - Nous avons un amendement présenté par Frédérick Getton et l'Association Centr'égaux. Comme il s'agit d'une précision de ce que Robert a appelé la contextualisation, je vous propose de vous le lire et, si personne ne s'y oppose, de le retenir sans débat.

On nous dit dans le texte initial : "*Enfin nous le savons tous, la prévention et l'éducation à la santé sont des priorités majeures pour améliorer l'état sanitaire alors qu'elles sont sous dotées en moyens*".

Il souhaite ajouter : "*Notamment, il est nécessaire de renforcer la lutte contre le VIH et les Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et ce, dès l'adolescence. Nous croyons...*"

Frédérick Getton n'est pas là pour défendre son amendement. J'ai participé à sa rédaction. L'AG de Centr'égaux se passe actuellement en salle du haut. Étant son président, il ne peut pas le défendre.

Je fais partie de Centr'égaux. L'amendement est assez... Je ne pense pas que les gens y soient opposés. C'est pour ajouter de la défense, de la prévention contre le SIDA et les discriminations.

Fabienne FAURE. - Il souhaite davantage d'interventions en milieu scolaire et étudiant.

M. ... - Très clairement, c'est une priorité à laquelle je pense que l'on ne peut que souscrire, mais, quand on dit qu'il y a une priorité, cela veut aussi dire, en creux, que tout le reste n'est pas une priorité.

Or, la prévention de l'alcoolisme chez les jeunes, par exemple... Si je fais une liste, il y aura aussi forcément des tas d'autres choses auxquelles je ne pense pas maintenant et qui manqueront. Il ne faut pas oublier la prévention de l'alcoolisme, de la tabagie, de toutes les autres choses sont aussi des priorités

Fabienne FAURE. - Nous mettons cet amendement au vote.

L'amendement n'est pas retenu.

Jean-Luc BÉNNAHMIAS. - Ne pas mettre la lutte contre le VIH dans le texte me paraît une aberration, excusez-moi. Formulons-le autrement, car il y a aussi des priorités par rapport à l'alcoolisme et au tabagisme, mais n'enlevons pas la lutte contre le VIH, comme si l'on ne s'occupait pas de cela. C'est facile à reformuler. Il faut signifier, dans le cadre de ce que l'on a à faire, que l'on est aussi pour la lutte contre le VIH.

Robert ROCHEFORT. - Des gens sont-ils contre la proposition de Jean-Luc ?

M. ... - Nous avons voté l'amendement précédent. Je ne vois pas pourquoi on remet en cause ce qui vient d'être voté.

Robert ROCHEFORT. - Pour une raison un peu accidentelle liée au fait que le sujet est objectivement important et que l'auteur de l'amendement n'était pas présent pour le défendre.

M. ... - Pourquoi n'ajoute-t-on pas tabagisme, dans ce cas, à ce qui a été dit ?

Robert ROCHEFORT. - Je vous propose un point d'ordre qui consiste à suspendre la discussion sur cet amendement, en demandant à l'auteur de l'amendement de venir et on

recommencera la discussion avec lui. Ils ont une réunion ; ce n'est pas parce qu'il ne s'intéresse pas à ce que l'on fait qu'il n'est pas là.

On suspend en attendant son retour. Êtes-vous d'accord avec ma proposition ?

Applaudissements...

Gilles ARTIGUES. - La Commission a examiné l'amendement présenté par Geneviève Poirier Coutansais qui consiste en une proposition additionnelle après la proposition.

Elle souhaite compléter la proposition 28 par : "*La place prépondérante des infirmières en lien avec les médecins dans l'éducation et le suivi du diabète, asthme, dénutrition des personnes âgées et ceci dans le cadre de politiques territoriales de prévention et d'éducation*".

Il faut que le rôle des infirmières figure dans notre projet, mais peut-être pas exactement à cette place-là de notre projet.

Geneviève, en 1 minute, pouvez-vous dire vos motivations pour cet amendement et, si vous êtes d'accord pour que cela figure dans un autre paragraphe du projet ?

Geneviève POIRIER COUTANSAIS. - Cela ne me gêne pas que ce soit à un autre endroit du projet. En lien avec tous les médecins, les infirmières ont un rôle très important, que ce soit en secteur hospitalier, que ce soit au domicile, que ce soit sur une politique de prévention dans les territoires quels qu'ils soient.

Merci.

Peu importe où c'est mis ; il faut bien renforcer la place des infirmières.

Laurence COROLA (?). - Si l'on va par là, on pourrait également rajouter d'autres professions de santé, telles que les pharmaciens qui oeuvrent également au quotidien sur une politique de prévention de la santé et des maladies.

Gilles ARTIGUES. - Il faut que vous fassiez confiance au rédacteur du document final qui tiendra compte de tout ce qui aura été dit pour que nous fassions allusion au rôle prépondérant des infirmières et on peut aussi évoquer d'autres professions dans le cadre de ce chapitre.

Il n'y a pas de vote, on est d'accord ?

Approbation.

Robert ROCHEFORT. - Personne n'est contre les infirmières, mais on peut voter si vous voulez.... Y a-t-il des gens qui veulent s'exprimer contre ?

Mme ... - Président de l'association des maires ruraux de l'Ain.

En zone rurale, vous dites que l'on doit créer des antennes de proximité pour des médecins à temps partiel. Je pense qu'il faudrait plutôt écrire : "En zone rurale, on doit créer des maisons pour recevoir tous les métiers de santé".

Robert ROCHEFORT. - Voulez-vous dire que c'est là qu'il faudrait mettre les infirmières ? Quand vous mettez tous les métiers de santé, cela veut-il dire y compris les infirmières ?

La même intervenante. - Des maisons médicales.

Robert ROCHEFORT. - Pourquoi intervenez-vous là-dessus, au moment où l'on débat des infirmières ?

Gilles ARTIGUES. - Je pense que c'est une intervention un peu plus générale.

Robert ROCHEFORT. - On va passer au vote, ce sera plus simple.

Qui est pour que nous mettions quelque chose sur les infirmières qui sera écrit de façon un peu plus simple que l'amendement tel qu'il est rédigé, en faisant par ailleurs confiance au secrétariat du texte pour que l'on rédige cela d'une façon lisible et concise ?

L'amendement est adopté.

Je vais passer la parole à Sabrina afin qu'elle défende son amendement qui concerne le RSA jeune.

Sabrina ASSAYAG. - Je dépose un amendement au nom des Jeunes Démocrates qui porte sur la proposition 35, page 10, qui est la suivante : "*Nous voulons l'extension du RSA à tous les jeunes adultes, le relèvement du niveau des petites retraites*".

Nous proposons d'écrire : "*Nous voulons l'extension du RSA à tous les jeunes adultes dans la mesure où ils font l'objet d'aménagements spécifiques à la jeunesse comme un renforcement du processus d'insertion et de retour à l'emploi*".

Ce que l'on avait reproché au RMI, c'était que l'aspect insertion avait été complètement mis de côté. Nous proposons de mettre les bouchées doubles sur l'insertion professionnelle des jeunes par le RSA.

Robert ROCHEFORT. - Est-ce que quelqu'un est contre ?...

Yves BÉNÉSSOL (?) - Département de la Sarthe.

La semaine dernière encore, j'ai été appelé à intervenir pour des personnes qui travaillaient au niveau des cantines dans les collèges, mais qui n'avaient que des contrats indéterminés.

C'était une jeune femme, mère de famille, qui avait plusieurs enfants, qui donnait toute satisfaction. Elle avait le soutien de son proviseur dans le lycée. J'ai été appelé pour maintenir son emploi.

Je suis intervenu auprès du Conseil général qui est responsable des collèges et l'on m'a dit que le Gouvernement avait pris des décisions pour attribuer aux titulaires du RSA des priorités pour leur donner un emploi.

Alors, vous jugez le résultat ; il y a des gens qui travaillent, qui donnent toute satisfaction, qui ont le soutien du proviseur du collège et qui sont rejetés pour des RSA.

Ce procédé est une démagogie inacceptable du Gouvernement actuel. Ce n'est pas à nous de pénaliser les pauvres, en ce moment, qui ont des CDI dans cet emploi que je viens de citer.

Robert ROCHEFORT. - Je mets au vote l'amendement.

Que les choses soient claires : le texte initial prévoit le RSA étendu aux jeunes. Si l'amendement est rejeté, il reste quand même la proposition de RSA jeunes.

L'amendement apporte une précision sur le RSA jeune, notamment sur l'aspect insertion.

Vote :

L'amendement est accepté.

Fabienne, est-on prêt à revenir sur l'amendement concernant la lutte contre le VIH, puisque tu t'es libérée de la réunion ?

Fabienne FAURE. - En accord avec Frédéric, il est proposé de garder l'amendement et d'ajouter : "*Ainsi que l'ensemble des conduites addictives chez les jeunes*".

Applaudissements...

Robert ROCHEFORT. - Quelqu'un est-il contre l'amendement proposé à l'instant ?

Collette DELMAS. - Bordeaux.

Je pense que la promotion et la prévention de la santé doivent figurer dans ce texte, notamment vis-à-vis des jeunes, car nous sommes dans le cadre du 20^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant et le droit à la santé, aux examens de santé était préconisé. Vous le savez, c'est très faiblement réalisé en France, faute de moyens.

Robert ROCHEFORT. - Un point d'ordre : la phrase précédente est : "*La prévention et l'éducation de la santé sont des priorités majeures*" et l'amendement commence par : "*Notamment...*". Cela veut dire que l'amendement est solidaire et enchaîne sur la phrase précédente qui parle de prévention et d'éducation à la santé.

Je ne comprends pas votre argumentaire, au cas particulier.

Collette DELMAS. - Limiter aux addictions et à la lutte contre le VIH me paraît trop restrictif.

Robert ROCHEFORT. - L'amendement ne limite pas. On dit : "*Notamment...*".

Je veux bien donner la parole à quelqu'un d'autre qui est contre, parce que je trouve que les arguments ne sont pas convaincants.

Question. - J'ai une opposition de fond sur l'amendement, car je pense que, quand on parle de sexualité dans les écoles, il faut faire très attention. Il n'y a pas que le problème de l'addiction. Beaucoup de problèmes peuvent être liés à la sexualité précoce dans les écoles et ils ne sont pas traités par l'amendement.

Robert ROCHEFORT. - On ne parle pas des écoles dans l'amendement. Je vous rappelle que l'amendement que nous allons voter maintenant est un amendement modifié par rapport à l'amendement précédent.

Il signifie que, après, "*... VIH et Infections Sexuellement Transmissible (IST)*", on rajoute : "*ainsi que l'ensemble des conduites addictives et ce, dès l'adolescence*".

Vote :

L'amendement est adopté.

Nous allons changer de thème dans le social. Nous allons parler des retraites.

L'amendement d'Yves Guillon est très simple. Il propose qu'à la place de l'intitulé sur les retraites qui est en italique dans le texte : "*Sauver le système des retraites*", nous mettions comme inter titre : "*Pérenniser le système de retraite par répartition*".

Je voudrais juste dire que nous n'avons pas mis le mot clé "répartition" dans le paragraphe sur la retraite et qu'il me semble que c'est une erreur, qu'il faut que nous le mettions

Si l'amendement est rejeté, nous mettrons quand même le mot "répartition".

Ceci étant dit, s'il veut que le titre soit vraiment changé et qu'il devienne celui-là, il a une minute pour faire-valoir son argument.

Yves GUILLON. - Je trouvais que le titre initial : "*Sauver le système des retraites*" était susceptible de créer la panique, alors que, "*Pérenniser le système de retraite par répartition*", cela montre que nous sommes décidés à faire face à une problématique réelle.

Robert ROCHEFORT. - Qui est contre ?

M. ... - "Pérenniser", cela veut dire que l'on ne prend pas en compte s'il y a des problèmes pour le moment.

"Sauver", cela ouvre le débat. Cela ne veut pas dire que l'on veut changer de modèle, mais qu'il y a débat nécessaire à mener.

Robert ROCHEFORT. - C'est clair.

Vote :

L'amendement est accepté avec la modification. L'inter titre sera donc : "*Pérenniser le système des retraites par répartition*"

Gilles ARTIGUES. - Je demande à Mohamed Abdelatif de défendre son amendement.

Après la proposition 32, il nous propose d'écrire : "*Le régime continue à fonctionner en répartition, les cotisations collectées financent les dépenses de l'année courante*".

Mohamed ABDELATIF. - Le texte propose une réforme de notre système actuel qui est un système paramétrique où, tous les deux ans, on change un paramètre : la durée, la cotisation, la durée au travail, etc.

Rentrer dans un système par point, c'est changer notre système. Il faut préciser que ce système par point que nous voulons, dont il faudra préciser les modalités, reste dans un cadre par répartition, c'est-à-dire que la solidarité est générationnelle : les cotisations collectées financent les dépenses de l'année courante. C'est le système par point, mais par répartition.

Gilles ARTIGUES. - Qui veut défendre un avis contre ?

M. CORNIL. - À moins que j'aie mal compris l'amendement, il me semble difficile de lier le montant des retraites collectées dans l'année. Il me semble qu'il faut assurer un certain lissage des retraites.

Gilles ARTIGUES. - Vote :

L'amendement est rejeté.

Fabienne FAURE. - J'appelle Karim-Pierre Maalej qui fait une proposition additionnelle, après la proposition 35 sur le RSA qui dit : "*Nous souhaitons également étudier l'introduction d'un revenu universel versé de droit à tous les Français, quel que soit leur âge et leur activité, qu'il soit assis sur la part de la richesse nationale qui provient de l'héritage des générations précédentes*".

Karim-Pierre MAALEJ. - En fait, c'est une proposition que l'on retrouve dans plusieurs formations assez différentes, les unes des autres. On la retrouve chez les libéraux, les chrétiens sociaux, les écologistes, les altermondialistes.

Le principe est de considérer qu'il y a une part de la richesse produite en France qui provient de ce que l'on profite du travail des générations précédentes. Le principe est, en fait, que l'on basculerait une partie de cette richesse dans l'allocation d'un revenu universel.

Pour les salariés il n'y aurait pas de changement, puisque ce qu'ils toucheraient en revenu universel serait pris par une cotisation sur les salaires pour le RSA. C'est pareil. Simplement, la logique est différente : au lieu d'avoir une logique d'assistanat, on a un partage équitable d'un héritage qui nous revient à tous.

Le montant, ce serait 100 € par mois par Français, si je me souviens bien.

Fabienne FAURE. - Est-ce que quelqu'un s'oppose et souhaite s'exprimer ?

Georges ... - J'habite en Île-de-France.

Sur le principe, je suis contre ce qui vient d'être dit, c'est-à-dire que, si j'ai bien compris, une partie de la population va toucher des revenus sans contrepartie. Cela déporte un tout-petit peu le débat. Le revenu sans contrepartie ne me paraît pas admissible. On pourrait l'envisager, au titre de l'économie solidaire, cette fois-ci.

Là, on revient sur ce qui a été dit tout à l'heure.

Essayons plutôt de trouver une activité pour chacun et donnons-lui une contrepartie plutôt que de prendre une partie de la richesse pour le donner sans contrepartie.

Fabienne FAURE. - Nous allons voter.

L'amendement est rejeté.

Rosalie KERDO. - L'amendement suivant est présenté par Christopher Lienard. Il s'agit d'une proposition additionnelle après la proposition 35. On revient sur le RSA.

Christopher propose d'insérer un nouveau paragraphe qui dirait : "*Afin de leur permettre d'acquérir une expérience tout en se sentant utiles à la société et valorisés, chaque bénéficiaire de minima social doit exercer une activité à temps partiel au service de la communauté, dans le secteur associatif ou le secteur public, à hauteur de ses capacités*".

Christopher LIENARD. - Le but est de permettre aux personnes qui touchent un minima social de se forger une expérience et de se sentir valorisées et, dans le même temps, de faire taire les critiques selon lesquelles un titulaire de mini social "profite" du système et ne travaille pas.

Le fait de demander une contrepartie à ces personnes me semblerait assez juste : un temps partiel pour qu'elles puissent avoir le temps de chercher un emploi à côté. En même temps, cela a aussi un autre bénéfice qui est d'apporter une force supplémentaire au secteur non marchand et au secteur public.

Rosalie KERDO. - Est-ce qu'il y a des personnes opposées à la proposition de Christopher ?

Isabelle ... - Villiers-le-Bel.

Je vais vous dire une chose : l'assistantat social, je ne suis pas franchement pour. Maintenant, comment je pourrais dire... Mettre en négation la valeur travail, je suis contre.

Voici ce qui se passe : on prend des jeunes - les jeunes qui sont en échec scolaire - et on leur fait faire de l'apprentissage. Ils travaillent et, soit ils ne sont pas payés parce qu'ils ont moins de 16 ans, soit ils ont un ridicule 300 € par mois parce qu'ils ont plus de 16 ans, mais ils travaillent. La valeur travail est donc dévalorisée.

Pour les jeunes qui sont en échec scolaire, qui n'ont pas de travail, qui n'ont pas réussi à avoir une formation qui puisse leur donner la force de se vendre face à un employeur, oui, je pense qu'un RSA jeunes, c'est normal - il faut bien manger - avec une formation en contrepartie. Ainsi, la valeur travail est respectée, parce que, là, cela suffit, on casse tout.

Rosalie KERDO. - Attention. Christopher ne parle pas des jeunes, mais de tous les bénéficiaires de minima sociaux. Il n'a pas parlé que des jeunes.

On va passer au vote.

L'amendement est adopté.

Robert ROCHEFORT. - Je voudrais que l'on essaie d'aller assez vite sur un certain nombre d'amendements qui suivent.

Concernant la proposition 42, Christopher Lienard propose que, au lieu de mettre "*une réduction des niches fiscales*", on mette "*une réduction drastique des niches fiscales*".

Êtes-vous d'accord ?...

Je lui donne la parole pour qu'il justifie.

Christopher LIENARD. - Le Gouvernement se targue déjà de réduire les niches fiscales, en plafonnant quelques-unes à hauteur de quelques centaines de millions d'euros. Or, il y a plusieurs centaines de niches fiscales qui pèsent à peu près 75 Md€.

J'ai trouvé que le terme "*une réduction des niches fiscales*" était bien trop léger, vis-à-vis de l'étendue du travail à faire sur l'ensemble de ces niches. À mon avis, il faut les étudier une par une et ne garder que celles qui apportent un bénéfice.

M. ... - Bourgogne.

On est d'accord pour supprimer les niches fiscales, mais le mot "drastique" n'apporte rien.

Robert ROCHEFORT. - Tu es contre parce que tu veux plus.

M. ... - Bourgogne.

On peut toutes les enlever, si vous voulez.

Robert ROCHEFORT. - Vote :

L'amendement est accepté.

Après, Christopher Lienard propose une proposition additionnelle après la proposition 42, à savoir : *"La mise en œuvre d'un vaste plan de lutte contre la fraude fiscale sous toutes ses formes"*.

Il me semble que l'on peut l'adopter sans débat.

Êtes-vous d'accord pour que l'on mette en place un plan de lutte contre la fraude fiscale ?...
Il y a quelqu'un qui est contre ?...

M. ... - Je ne suis pas contre. C'est juste qu'il faut peut-être plutôt simplifier la fiscalité que mettre des gens pour contrôler tous ceux qui n'ont pas compris.

Robert ROCHEFORT. - Je propose que tu ne le défendes pas, puisque c'est tellement lisible.

Vote :

L'amendement est adopté.

Sur l'économie sociale et solidaire, il y a un débat. Ludovic Collin et Isabelle Piot proposent, non pas d'accepter le texte qui est de créer des chambres consulaires de l'économie sociale et solidaire, mais d'élargir progressivement les compétences des CCI à l'entrepreneuriat social. C'est un débat qui traverse les questions d'économie sociale et solidaire.

Ludovic COLLIN. - Il y a déjà des chambres régionales économiques en France. La proposition n'a pas lieu d'être.

Nous proposons d'élargir progressivement les compétences des chambres d'industrie et de commerce qui pourraient être rebaptisées et de créer des passerelles entre les différentes entreprises de l'économie sociale et solidaire, les petites et moyennes entreprises et les plus grandes entreprises.

Robert ROCHEFORT. - Quelqu'un est-il contre ?

Bernard LEON. - J'ai fait partie des gens qui ont travaillé dans la Commission Économie sociale et solidaire.

Le problème est qu'il est complètement irréaliste d'imaginer qu'une chambre de commerce et d'industrie ait pour objectif, car ce n'est pas les siens actuellement, de s'occuper de problèmes qui ne sont pas de ses compétences et qui font partie de celles, en revanche, des gens qui s'occupent, depuis des dizaines d'années, d'économie sociale et solidaire.

Je ne sache pas qu'une CCI ait, dans ses statuts, de se préoccuper de solidarité.

Robert ROCHEFORT. - Nous votons.

L'amendement est rejeté. Le texte initial est maintenu.

Chantal Portuese propose que l'on mette une taxation sur les jetons de présence dépassant un certain plafond. C'est dans la proposition 41 où l'on parle de tout un tas de choses, mais pas de jetons de présence. Elle propose de les rajouter.

Chantal PORTUESE. - C'est quelque chose qui, jusqu'à présent, a échappé à la fiscalité.

Robert ROCHEFORT. - Non, les jetons de présence n'échappent pas à la fiscalité. Ils sont même fortement taxés.

Chantal PORTUESE. - Il faut faire une taxation supplémentaire pour les jetons de présence, surtout à partir d'un certain plafond, parce que...

Robert ROCHEFORT. - Il faut faire attention, quand on met une taxation sur les jetons de présence dépassant un certain plafond. Il faut savoir que, aujourd'hui, les jetons de présence sont taxés comme les intérêts de valeurs mobilières. Pour quelqu'un qui a un revenu élevé, c'est du 70 % de taxation.

Vote :

L'amendement est rejeté.

Robert ROCHEFORT. - Concernant la proposition 45, Maurice Merchier propose que l'on supprime complètement les stock-options.

Vous vous rappelez que, dans le texte, on cible les petites entreprises et vous vous proposez de les supprimer complètement ?

Maurice MERCHIER. - Cela me paraît être une erreur fondamentale par rapport à ce qui est l'éthique du Modem.

Il faut se rappeler ce qu'ont été les start-up. Ce n'est pas un statut juridique. Ce sont des entreprises qui ont été désignées comme cela et qui étaient basées essentiellement sur la spéculation.

Ce sont des entreprises dont le chiffre d'affaires était négatif, qui avaient des pertes et qui réussissaient à avoir des fonds qui venaient pour l'essentiel des fonds à risque pour une spéculation dans l'avenir, en anticipant sur des valeurs qui n'existent pas encore. C'était un mécanisme puissamment spéculatif.

N'oublions jamais que la première bulle spéculative à laquelle on a assisté, dans ce siècle, est la bulle des start-up. C'est la bulle Internet en 2000, 2001.

On ne peut pas se prononcer contre une économie de spéculation et accepter une exception à cette suppression des stock-options.

Robert ROCHEFORT. - Est-ce que quelqu'un est contre la proposition ?

M. ... - Les start-up sont souvent des sociétés innovantes qui emploient des jeunes diplômés, souvent très diplômés, qui pourraient aller dans des grandes entreprises gagner de gros salaires. Ces jeunes prennent le risque d'aller créer des entreprises. Les stock-options sont, pour eux, un outil de motivation et, surtout, de rémunération, pour les entreprises qui n'ont pas les moyens de leur donner les gros salaires que les grosses entreprises leur donneraient. C'est très incitatif, très innovant.

Robert ROCHEFORT. - Vote :

L'amendement est rejeté.

Il y a deux amendements proposés par Bruno Lardoux. La proposition consiste à introduire une disposition constitutionnelle visant à fixer un plafond au déficit budgétaire.

Le premier amendement vise à ne pas intégrer, dans les déficits budgétaires, les dépenses d'investissement.

Bruno LARDOUX. - Je me place vis-à-vis de la dette. Il a été créé.... par M. Adenauer, sur laquelle ils ont placé les dettes dures au titre des réparations de la Première Guerre mondiale qui font la prospérité de l'Allemagne. C'est repartir de cet exemple pour recréer une véritable économie.

Robert ROCHEFORT. - Qui est contre ?

François BAYROU. - Je comprends très bien l'esprit de ce que propose notre ami, mais on arrive à une rédaction qui est incompréhensible par les gens. C'est un principe que nous arrêtons. Je pense qu'il faut garder le principe tel qu'il est, s'il l'accepte.

J'avais proposé, lors de la campagne de 2007, que l'on écrive par exemple : "Déficit de fonctionnement" et j'avais proposé que l'on dise : "En dehors des périodes de récession", mais, à mon sens, il faut s'arrêter au principe, quitte, pour l'esprit des travaux, à retenir tes remarques qui sont assez justes.

Robert ROCHEFORT. - Nous passons au vote.

L'amendement est rejeté.

Bruno, maintiens-tu le deuxième amendement que tu as proposé qui consiste à dire : "*L'État doit pouvoir... en les transformant en crédit à destination de la construction d'infrastructures... de l'économie*", qui me semble être la suite de ton amendement précédent. À partir du moment où ce dernier a été rejeté, je te propose de ne pas le présenter.

Es-tu d'accord ?

Approbaton.

Nous revenons sur la proposition 48 qui est dans l'économie sociale et solidaire, il y a un amendement de Ludovic Collin et d'Isabelle Piot, qui consiste à dire : "*Nous voulons conditionner... des critères sociaux et environnementaux*".

Je précise, au passage, que, si jamais cet amendement était accepté, nous le remonterions dans le texte puisqu'il ne concerne pas que l'économie sociale et solidaire, mais l'ensemble de l'activité économique.

La proposition est : "*Pour les marchés publics, il faut que les entreprises qui soumissionnent présentes des critères sociaux et environnementaux*".

Isabelle PIOT. - C'est cela, il n'y a pas beaucoup de choses à rajouter. Cela met aussi en avant la notion de notation, le renforcement des notations sur un critère un peu différent de celui utilisé actuellement, le RCE, etc.

C'est une proposition du groupe de travail Entrepreneuriat.

Robert ROCHEFORT. - Qui est contre ?

José ... - Haute-Savoie.

Je suis contre l'amendement, car je pense qu'il n'est pas possible de mesurer de manière objective ce genre de contribution. On risque donc d'introduire, dans les appels d'offres, des biais qui seront ingérables.

Marielle de SARNEZ. - Je trouve que l'idée est bonne et sympathique et, en même temps, les appels d'offres, cela se fait au plan européen. C'est, par ailleurs, assez compliqué de définir des règles qui ne sont que franco-françaises.

Robert ROCHEFORT. - Il y a des appels d'offres qui ne sont pas européens, au-dessus d'un certain seuil, et qui peuvent convenir aux PME.

M. ... - Cela existe déjà et c'est à la charge des collectivités locales d'insérer dans leurs appels d'offres.

Robert ROCHEFORT. - Ce n'est pas obligatoire, c'est la question du mieux-disant.

Pour faire écho à ce que disait Marielle, je propose qu'on le mette : sur les marchés appels d'offres nationaux, au-dessus d'un certain seuil, qui visent les PME.

M. ... - Tu ne peux pas faire cela, car tu es tout de même soumis au droit européen, et même en dessous d'un certain seuil. Ils sont cadrés par une directive.

On peut déjà, aujourd'hui, introduire des clauses sociales et environnementales sur certains marchés publics.

Ce que peut peut-être proposer l'amendement, c'est que l'on se batte au niveau européen pour que cette part soit plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Robert ROCHEFORT. - D'un point de vue formel, rien n'interdit que l'on impose que la rédaction des cahiers des charges pour les appels d'offres en dessous d'un certain seuil intègre des critères environnementaux et sociaux et cela n'empêche pas les entreprises d'autres pays de l'Union de candidater. Je ne crois pas que ce soit contradictoire. Il faut peut-être le rédiger autrement.

Marielle de SARNEZ. - On peut souhaiter que l'Union européenne prenne en compte des critères sociaux et environnementaux, dans l'ensemble des appels d'offres pour les marchés publics.

Robert ROCHEFORT. - Cela n'empêche pas, au niveau français, de le faire pour les petits.

Vote :

L'amendement est adopté.

Dans l'amendement relatif à la proposition 57 : *"passer d'un système fondé sur la pétrochimie (engrais et phytosanitaires chimiques) à l'agronomie efficace et productive"*, Didier Perru propose de mettre "chimie" plutôt que "pétrochimie".

Il me semble que cet amendement peut être acceptable, sans débat.

Vote :

L'amendement est adopté.

Dans l'amendement 58 bis, François Bayrou propose de défendre l'idée de protéger, partout dans le monde, l'agriculture locale.

François BAYROU. - C'est une orientation très importante. Elle part de la constatation que, dans le monde, il y a un milliard de personnes qui meurent de faim et que, dans ce milliard de personnes, la majorité d'entre elles sont des paysans qui, en raison de l'évolution des temps, de la globalisation, du fait que nous subventionnons des productions qui seront vendues à des prix bradés, c'est-à-dire pour pousser des paysans à la famine, ont été jetés hors de leur terre et qui n'y arrivent pas tout simplement.

Cette idée, présentée sous une forme très *light*, met en cause le dogme de la division internationale du travail. C'est donc une orientation extrêmement forte et elle vise à défendre l'idée que toutes les grandes régions du monde - je pense à l'Afrique en particulier - ont le droit d'avoir une agriculture de subsistance qui ne les mette pas à la merci des grandes puissances économiques agro-industrielles.

Ils ont le droit d'avoir, chez eux, une agriculture de subsistance.

C'est pourquoi j'ai écrit tout simplement que - je ne suis pas sûr que cela vienne à la proposition 58 bis, on regardera à quel endroit du chapitre cela vient - : *"Nous considérons que la production de l'agriculture locale est un droit pour toutes les grandes régions de la planète. Aucune de ces grandes régions ne doit renoncer à une certaine autosuffisance. Nous défendons donc l'idée de protéger partout dans le monde l'agriculture locale"*.

Applaudissements...

Cela vaut pour l'Afrique, mais cela vaut aussi pour nous. C'est un principe d'organisation qui, me semble-t-il, mérite d'être défendu.

C'est en rupture avec un certain nombre des dogmes qui ont présidé, jusqu'à maintenant, à la libéralisation, non prévue par la politique agricole commune (PAC), extrême des échanges.

Naturellement, ce problème ne se poserait pas, si l'on faisait payer le vrai prix au transport des produits agricoles alimentaires.

Applaudissements....

Le jour viendra, quand on aura conduit cette réflexion, où les mécanismes s'adapteront eux-mêmes, mais qu'une formation politique d'importance défende cette idée de droit à une agriculture locale substantielle, je crois que c'est une novation et c'est pourquoi j'ai déposé cet amendement.

Robert ROCHEFORT. - Nous passons au vote.

L'amendement est adopté.

Il reste 4 ou 5 amendements pour terminer le chapitre.

M. ... - Concernant l'agriculture, j'ai remarqué que, s'agissant de la proposition 36, il n'y a pas eu d'amendements déposés. Or, on a écrit une "boulette". Il faut peut-être étendre la proposition aux autres catégories.

Robert ROCHEFORT. - Je transmets cela au secrétariat pour voir comment résoudre ce problème.

Sur la pêche, nous avons une proposition de rédaction, au départ, qui tenait compte de mettre en place "*une gestion pluriannuelle des ressources d'une durée de 3 à 5 ans*". Il s'agit de la proposition 61.

Dans un esprit de conciliation vis-à-vis de l'auteur de l'amendement, Gérard Livenais, je propose simplement que, dans le texte actuel, nous mettions : "*une gestion pluriannuelle des ressources d'une durée de 3 à 5 ans, notamment dans le cadre européen, permettant de sortir de la fixation annuelle des quotas*".

Cet amendement de l'amendement convient-il ?....

Cela ne semble pas être le cas. Je vous donne la parole.

Gérard LIVENAI. - Je suis chef mécanicien dans la marine marchande. J'ai également travaillé à la pêche. Je connais beaucoup de pêcheurs.

Le droit de la mer est basé sur la propriété de personne. En fait, ce droit est basé sur l'application du principe du plus fort, du premier arrivé.

Il est nécessaire de le refonder complètement de façon à créer un droit similaire à celui de la gestion des forêts où le gestionnaire voit son intérêt sur le long terme et non sur une récolte immédiate.

Robert ROCHEFORT. - Je ne comprends pas. Ton amendement s'intitule : "*Refonder avec nos partenaires européens le droit de la pêche pour permettre une gestion pérenne des stocks*". La proposition est très vague.

On est évidemment d'accord. Simplement tu dis, à l'oral, comment tu voudrais que ce soit fait, mais pas par écrit.

Gérard LIVONER (?). - J'avais ajouté un document joint.

Robert ROCHEFORT. - Nous restons sur l'écriture antérieure : "*une gestion pluriannuelle des ressources d'une durée de 3 à 5 ans permettant de sortir de la fixation annuelle des quotas*".

"*Refonder avec nos partenaires européens le droit de la pêche pour permettre une gestion pérenne des stocks*", je trouve que c'est vague et un peu redondant.

Est-ce que quelqu'un est contre cet amendement ?

M. ... - Au temps de Périclès, la Grèce était couverte d'arbres et tout le monde s'est arrangé (les Vénitiens, les Ottomans...) pour faire disparaître les forêts grecques.

Aujourd'hui, dans les eaux grecques, il n'y a plus de poissons parce qu'on a pêché à la dynamite.

Le problème de la pêche est mondial. Ce n'est pas européen.

Marielle de SARNEZ. - Je suis d'accord. C'est bien sûr mondial, mais on peut aussi cibler du doigt les bateaux français qui vont pêcher le thon en Méditerranée et au large des côtes de Somalie. Ce n'est pas que les Japonais. C'était une parenthèse.

Ce qui est dans le programme actuel me semble plus clair. Je trouve qu'il y a ambivalence sur le terme "droit de la pêche".

Robert ROCHEFORT. - Cela veut-il dire que tu es contre l'argument ?

Marielle de SARNEZ. - Oui.

Robert ROCHEFORT. - On passe au vote.

L'amendement est rejeté.

L'amendement de la proposition 65 est proposé par Gérard Livenais.

Dans le texte initial, nous avons écrit : "*Un effort de recherche sans précédent conduit au niveau européen, et qui visera le développement des énergies nouvelles*".

Nous proposons, pour tenir compte de son amendement, d'écrire : "*Un effort de recherche sans précédent conduit au niveau européen, et qui visera le développement des énergies nouvelles (énergies marines, solaire, piles à combustibles ou biocarburants de nouvelle génération), la séquestration du carbone et le recyclage total des déchets et du traitement des zones polluées.*"

Vote :

L'amendement est retenu.

Il nous reste trois amendements relatifs à la proposition 62 : "*Un développement ambitieux des énergies renouvelables*".

On nous propose de rajouter : "*Dès lors que ces énergies offrent une densité de flux d'énergie par habitant et par unité de surface satisfaisante par rapport aux énergies plus anciennes*".

On voit l'idée, mais, en même temps c'est un peu complexe.

Bruno Lardoux, peut-il défendre son amendement ?

Bruno LARDOUX. - C'est complexe. Il faut avoir la capacité de produire à partir d'un niveau de densité de flux d'énergie. Or, aujourd'hui, ce que l'on nous propose avec l'éolien et le solaire ne satisfait pas les niveaux actuels de production industrielle. Il faut donc densifier.

Yann WEHLING. - Je suis contre, car je pense que, si l'on avait appliqué cette idée au solaire, il y a une dizaine d'années, on n'en aurait pas aujourd'hui.

Robert ROCHEFORT. - Vote :

L'amendement est rejeté.

Bruno a fait une autre proposition qui renvoie à un débat que nous avons eu hier soir. Il propose d'ajouter après la proposition 62 : "*L'État doit veiller à la transition d'une société basée sur la consommation des hydrocarbures vers une société basée sur l'utilisation de l'hydrogène comme source principale d'énergie*".

Ce qui me gêne, c'est que nous prenions position sur un débat très pointu dans lequel les gens sont pour et d'autres contre. Je ne sais pas si un parti politique peut, comme cela, en quelques instants, un samedi midi, se considérer comme légitime et compétent pour voter là-dessus.

C'est une sorte de remarque de procédure.

Applaudissements....

Néanmoins, nous avons quand même retenu la proposition.

Sans nous faire un cours technique que nous ne suivrions pas de toute façon, Bruno peux-tu défendre ton amendement ?

Bruno LARDOUX. - On sait tous que les hydrocarbures vont disparaître. On sait tous aussi que le solaire, contrairement à ce que disait le camarade, ne pourra pas satisfaire l'ensemble des besoins en énergie de l'humanité ni l'éolien.

La bonne solution est de passer vers l'hydrogène. Il n'y a pas que les voitures à l'hydrogène ; il y a aussi l'énergie thermonucléaire à Cadarache. 30 Md€ sur 30 ans, ce n'est pas suffisant. Il faut augmenter.

Erwan LABANANT. - Je suis contre. Si l'on commence à rentrer là-dedans, on ne va pas en finir. On sait que, pour produire de l'hydrogène, il faut de l'électricité. Cela veut donc dire que l'on continue à faire du thermonucléaire.

Ce n'est pas possible, à mon avis. Vous avez parlé des 30 Md€ dans le thermonucléaire. Si l'on investissait dans les énergies renouvelables, on avancerait un peu plus vite. Je suis d'accord avec Yann Wehring.

Robert ROCHEFORT. - Vote :

L'amendement est rejeté.

J'ai gardé pour la fin un projet d'amendement sur le titre du chapitre 1.7. Nous avons mis : "*Faire face ensemble, au niveau international, au défi du changement climatique*".

Christian Malpart propose que nous mettions : "*Pour faire face ensemble au défi du déplacement climatique*".

C'est le mot changement ou le mot déplacement. Je ne sais pas si c'est Claude Allègre qui est derrière tout cela !

Christian, veux-tu défendre le mot déplacement plutôt que celui de changement ?...

Christian s'étant déplacé son amendement n'est pas pris en considération. On peut voter... Mais, normalement, on ne le doit pas.

Nous avons terminé le chapitre 1 sur les amendements.

Applaudissements...

Y a-t-il des demandes d'intervention générale sur le chapitre 1 ?

Marielle de SARNEZ. - Nous avons cinq demandes d'intervention, sur le chapitre 1, en dehors des amendements de Jeanne Nobile, Théo Marteil, Richard Ramos, Alain Cocq et Sylvie Goulard.

Sylvie GOULARD. - Bonjour à tous.

Le débat de ce matin a été très vivant. La démocratie participative n'est pas facile à faire vivre, mais Robert a fait un énorme effort, ainsi que toute l'équipe, et cela mérite d'être salué.

Je voudrais juste témoigner de ce que l'on essaie de faire très concrètement au parlement européen avec tous les autres députés présents. Étant à la Commission Économique et monétaire, je voulais faire deux remarques.

Il y a un chiffre effrayant qui est celui de la dette. Notre pays est en train d'accumuler un déficit et une dette vis-à-vis des générations futures extrêmement préoccupants.

Je ne veux pas venir gâcher la fête et toutes ces propositions qui sont très généreuses, que ce soit sur l'économie solidaire, la défense de la sécurité sociale et tout cela. Ce sont des

choses auxquelles nous croyons très fortement, mais je crois que nous ne les sauvegarderons que si nous arrivons à financer ces politiques.

Aujourd'hui, non seulement l'ampleur des déficits est considérable, mais on peut également noter que, pour la France, ils sont supérieurs à ceux d'un certain nombre de nos partenaires, notamment l'Allemagne. Nous allons être autour de 8 % de déficit par rapport au PIB, quand les Allemands sont à 3 %. Nous avons 5 % de point d'écart avec l'Allemagne. Il y a quelques années, c'était le franc à genoux, c'était la dévaluation. Grâce à l'Euro, nous n'avons plus ces phénomènes de variation monétaire, entre les pays de l'Union européenne, mais il ne faut pas croire que la difficulté disparaît.

C'était une remarque que je tenais à faire, en toute rigueur.

Beaucoup d'entre vous avaient apprécié le courage de François Bayrou en 2007 sur ces sujets. Pensez simplement que, par rapport à 2007, la situation s'est considérablement détériorée, malheureusement, dans un pays où l'on n'a pas seulement laissé filer la dette pour répondre à la crise de manière ponctuelle, mais où l'on a aussi un stock de dettes accumulées et, il faut le dire, une certaine incapacité à procéder à un certain nombre de réformes. C'est un message qu'il faut garder à l'esprit, si douloureux et difficile soit-il.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est que l'on essaie de se battre sur le front de la supervision financière. On a beaucoup dit, pendant la crise, qu'il fallait absolument contrôler ce que font les acteurs des marchés financiers, mettre des contraintes sur les banques, empêcher les spéculations excessives, etc. Nous avons la responsabilité, au parlement, de tout un paquet sur la supervision dans lequel nous essayons de pousser nos idées au maximum.

À ce sujet, je voudrais faire deux remarques. Premièrement, je suis très frappée par le décalage qu'il y a entre le discours des États membres et leur comportement réel, quand on arrive au Conseil des ministres.

La semaine dernière, il y a eu un accord scandaleux qui consiste à dire que l'on fait de l'Europe et on n'en fait pas, qui consiste à dire que l'on fait des autorités et à les priver de pouvoir.

Là-dessus, nous serons tous très mobilisés pour faire en sorte que, dans un marché européen, il y ait des règles européennes, mais cela veut dire des règles supranationales.

Cela m'amène à la deuxième et dernière remarque. Je ne sais pas si vous avez remarqué, mais la guerre de 100 ans a recommencé. C'est tout à fait catastrophique. Je crois que les propos du Président de la République sur la Grande-Bretagne sont contre productifs. Il y a eu des difficultés en Grande-Bretagne, c'est vrai, mais il y a aussi un débat dans ce pays qui est une vraie démocratie.

Il y a des personnes qui sont favorables à la Grande-Bretagne, de même qu'il y a, chez nous ou sur le continent, des personnes qui ne sont pas favorables à la régulation. Ne croyez pas que tout le monde a vraiment envie de tirer les conséquences de cette crise.

Mettre un drapeau sur des idées en généralisant, ce n'est pas la bonne manière de faire. Ce n'est pas non plus la bonne manière que de décrédibiliser le Commissaire français à peine nommé.

Je crois que Michel Barnier a un CV européen tout à fait honorable. Donnons lui sa chance et, surtout, ne le présentons pas comme le Français à la Commission Européenne.

Voilà l'idée que nous allons défendre. C'est une idée dans laquelle nous allons chercher des règles européennes pour répondre à une question européenne et globale, sans rentrer dans les guerres entre États qui n'ont aucun sens.

Théo MARTEIL. - Bretagne, 22.

Je ne sais pas si c'est le moment que je fasse mon intervention. Il me semblait qu'elle concernait plus le problème de l'environnement, du développement durable et des transports, mais, puisque vous m'avez appelé, je vais prendre la parole.

Je voulais intervenir sur le mot rentabilité. Dans le monde d'aujourd'hui, la rentabilité, c'est l'économie. Pour moi, la rentabilité permet aux hommes et aux femmes d'être heureux, dans l'environnement où ils vivent.

Je voulais faire une remarque sur le retour sur investissement, m'occupant d'associations depuis 1990. Le transport, l'espace régional en Bretagne, les services de l'État, c'est-à-dire RFF, ne font pas de modèle, car ils ont des doutes sur le retour sur investissement.

Le retour sur l'investissement n'est pas la rentabilité financière. Pour moi, c'est permettre de se déplacer, de travailler, de vivre, de protéger l'environnement et d'être là où l'on a décidé d'être heureux.

En résumé, je souhaiterais que le Modem ait le courage, partout où le train express régional existe, de choisir le train en priorité et le transport public, là où il n'y a pas de TER, qu'il choisisse de prendre le car, en effet, qu'il ait le choix de demander que la décentralisation donne un vrai pouvoir aux régions.

Je ne vois pas pourquoi, aujourd'hui, entre les départements et des régions, il y a des guerres de chefs. Que l'on ait un peu de courage et, là, on rassemblera beaucoup de monde.

Marielle de SARNEZ. - Merci beaucoup. Je reprends ta remarque dans le programme régional. C'est quelque chose que nous allons écrire dans notre projet régional.

Jeanne NOBILE. - Modem, Marseille.

Je mesure la difficulté que vous avez eu à réduire le document d'origine en un document plus petit, mais je voudrais exprimer un regret : dans le précédent document, le chapitre 2 "Développement économique..." comportait un chapitre 2.6 : "Économie solidaire et responsable" dans lequel il y avait trois fois le mot responsable.

Notre vocation est d'orienter vers une économie de marché plus responsable. Il est urgent de mettre une économie plus responsable.

Je pense que la disparition totale de ce mot responsable n'est pas en accord avec la philosophie du Modem, dans la mesure où je pense que l'on est tout à fait concerné par la responsabilité sociétale des entreprises, la responsabilité des managers dont la crise a montré l'importance.

Je propose que le terme responsable réapparaisse dans le chapitre 1.4 : "*Reconnaître pleinement l'économie sociale et solidaire*". Je propose de mettre : "*Reconnaître pleinement l'économie sociale, solidaire et responsable*".

Marielle de SARNEZ. - Merci beaucoup.

Je propose effectivement de rajouter le mot responsable à côté de "économie solidaire". C'est bien que cela figure.

Si tout le monde en est d'accord, nous n'avons pas besoin de voter.

Je pense que c'est par consensus que nous allons mettre : "économie solidaire et responsable".

Richard RAMOS. - Loiret.

Je me suis beaucoup occupé d'écologie et, par rapport au projet écologique du Modem, je voudrais dire que l'homme doit être au cœur du débat. C'est bien sûr un débat de spécialistes, de scientifiques, mais là où les autres partis politiques vont demander d'aller écouter ceux qui ne sont pas entendus, je dis et je répète que le Modem doit aller au-delà.

On doit aujourd'hui essayer de faire parler les gens qui ne savent plus dire les choses, c'est-à-dire qui n'ont pas eu la parole et qui ne peuvent même plus être écoutés, parce qu'ils ne savent plus parler.

Nos élections régionales, c'est la capacité que l'on aura, sur le terrain, au-delà d'écouter ceux qui ne sont pas entendus, de faire parler ceux qui n'arrivent plus à parler, parce que c'est cela l'enjeu de l'écologie. C'est mettre l'homme au cœur du débat.

Si l'on oublie les concitoyens, si on les oublie dans les agendas 21 locaux, ceux qu'aujourd'hui proposent les Conseils régionaux et qui expliquent par des grands mots ce qu'est le développement écologique, on se trompe.

Il faut mettre au cœur du système les gens qui ne sont plus entendus et qui ne savent même plus parler. Aujourd'hui, c'est l'enjeu du Modem dans ces élections régionales.

Robert ROCHEFORT. - Merci beaucoup. C'est notre projet, le projet humaniste.

Merci à tous.

La séance est suspendue à 13 h 10 et reprise à